

# « Une mesure par pêcherie de l'emploi direct (en mer et à terre) et de l'emploi induit : le cas des principales espèces de l'AGLIA<sup>1</sup> dans le Golfe de Gascogne »

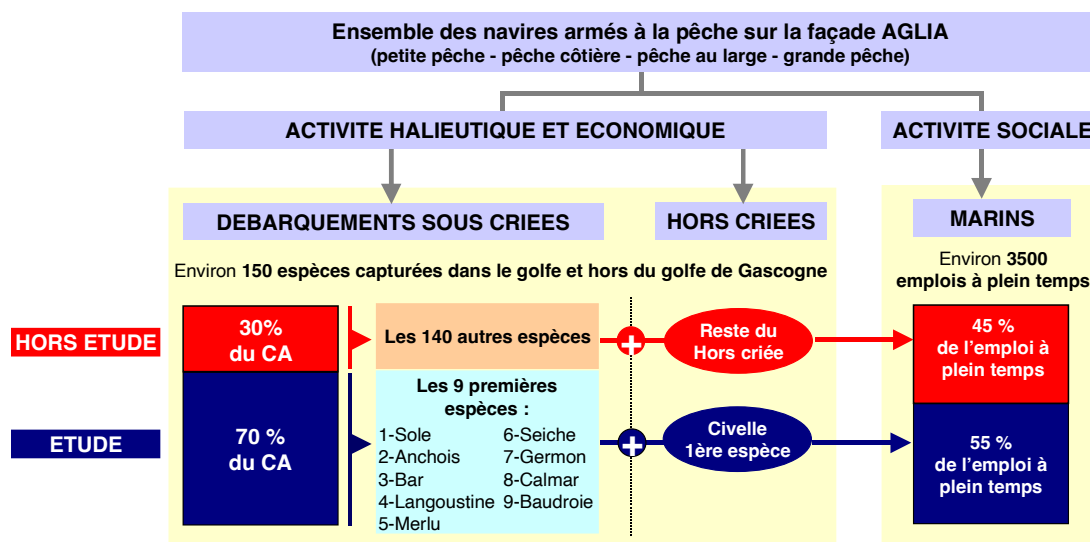
(L. BARANGER, JF BIGOT, Y. PERRAUDEAU, Len Corrail, Université de Nantes)

Les considérations socioéconomiques sont appelées à être de plus en plus intégrées dans les processus décisionnels relatifs à la gestion des pêcheries<sup>2</sup>, car fondamentales pour appréhender la vie littorale. Cependant, les travaux d'évaluation sont peu nombreux. Aussi, l'objectif de ce papier est de proposer une estimation des emplois à bord des navires et dans les activités « portuaires » directement liés à la pêche, et des emplois induits sur les zones littorales par ces activités maritimes.

Les emplois de la distribution finale et de la transformation ne sont pas ici pris en compte : la diversité des circuits d'approvisionnement et de distribution, tant domestique qu'extérieur, ne permet pas, dans le cadre de cette présentation, d'inclure ces deux maillons de la filière. L'espace géographique concerne trois régions de la façade atlantique regroupées au sein de l'AGLIA. Les calculs sont faits pour les 9 principales espèces (sur 150) débarquées en criées qui représentent cependant 70% du chiffre d'affaires total des débarquements sous criées de l'AGLIA. Est aussi prise en compte la civelle qui est une espèce non débarquée en criée mais qui génère une activité importante pour la petite pêche. A partir des débarquements d'environ 720 navires et des données comptables de 430 navires opérant sur ces pêcheries, un compte d'exploitation moyen d'un navire type a été construit pour chaque segment d'activité, considéré comme représentatif de chaque flottille.

A partir de l'ensemble des navires et des marins des trois régions concernées par au moins une de ces espèces, nous constatons que la dimension sociale de ces pêcheries est non négligeable : sur la façade AGLIA, -selon les données administratives- sur les 4800 à 5000 marins pêcheurs enrôlés il y a 3 500 emplois à plein temps de la petite pêche à la grande pêche. Nos estimations montrent qu'environ 55% de ces emplois sont affectés aux pêcheries des 10 espèces retenues.

**Schéma 1 : Le champ de l'étude**



Il y a trois sortes d'emplois : les emplois en mer -à bord des navires de pêche- et les emplois dans la sphère portuaire en liaison directe avec l'activité de pêche comme l'entretien des navires, l'avitaillement ou les services liées (banque, assurance, etc.). Ces deux premiers types d'emplois sont qualifiés d'« emplois maritimes ». Enfin, il y a les emplois induits, dans des activités hors maritimes, dans les zones (littorales) de l'arrière-pensée des activités maritimes.

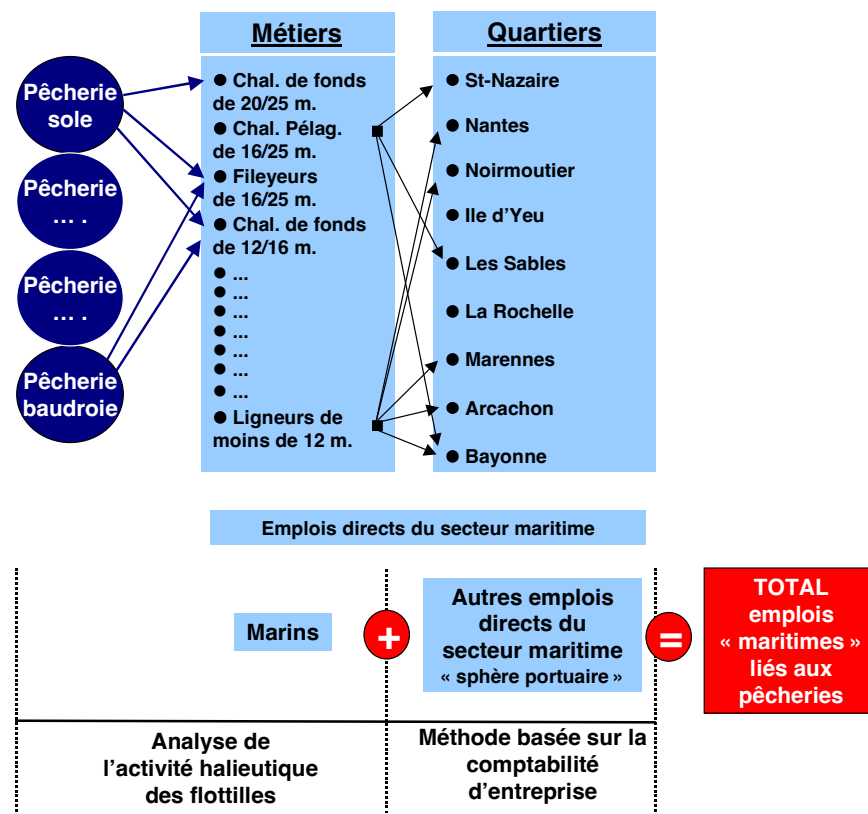
<sup>1</sup> Association du Grand Littoral Atlantique qui regroupe les régions Aquitaine, Poitou-Charentes et Pays de la Loire.

<sup>2</sup> Cf. le « livre vert » de la Commission 2001

Pour estimer les emplois de marins pêcheurs opérant en mer et les emplois directement reliés à cette activité dans la sphère portuaire, l'analyse comporte 2 étapes (Cf. schéma 2):

- l'évaluation du nombre d'emplois équivalent temps plein (ETP) recensés dans les entreprises de pêche exploitant la pêche concernée, et ce quel que soit l'engin utilisé ;
- l'évaluation des emplois liés à l'ensemble des activités à terre directement concernées par cette espèce ou permettant de soutenir cette activité, est prise en compte. La contribution en emplois des structures non marchandes présentes dans le secteur est aussi intégrée.

**Schéma 2 : Etapes d'analyse des emplois "maritimes" liés à une pêche**



Après la détermination des emplois maritimes liés à telle ou telle pêche, l'évaluation des emplois induits s'opère à partir de la méthode de la base qui détermine le nombre d'emplois généré par l'activité maritime dans les autres secteurs de l'économie, dans une zone d'influence donnée (hinterland).

Au total, la démarche retenue conduit à opérer en trois étapes :

- la première partie détaille la méthodologie du calcul des emplois maritimes, en mer à bord des navires et à terre dans les entreprises (amont et aval) ou dans les organismes non marchands ;
- la deuxième partie permet d'estimer les emplois directement liés aux différentes pêcheries retenues ici ;
- la troisième partie vise à déterminer, à partir de la méthode de la base, les emplois induits par chacune des pêcheries sur les zones littorales.

L'intérêt de cette contribution peut être alors de trois ordres :

- la méthodologie utilisée, avec le « taux de ressource salariale », inversant le raisonnement traditionnel : quel chiffre d'affaires doit faire une entreprise (amont ou aval) dans la filière pêche pour générer et financer un poste ? ... implicitement, combien de navires sont nécessaires pour réaliser ce chiffre d'affaires ?
- le calcul (en équivalent plein temps) des emplois directs (en mer et à terre) liés à chaque espèce ;
- le calcul (en équivalent plein temps) des emplois induits par chaque pêche et par zone littorale concernée ;

# 1 METHODOLOGIE

## 1.1 Les emplois en mer

Afin de déterminer les emplois concernés par l'exploitation d'une espèce, l'effectif moyen embarqué relatif à chaque segment d'activité a été multiplié par le nombre de navires concernés. Ces emplois sont ceux qui seraient affectés par une variation des captures d'une espèce.

Une fois calculé ce nombre d'emplois, pour connaître "l'équivalent temps plein", un prorata temporis<sup>3</sup> variable selon les métiers et quartiers est affecté au nombre de marins concernés. Ce dernier, en "équivalent temps plein" permet de mettre en place une unité de mesure qui nous permettra ultérieurement de déterminer l'impact social global en mer de la pêche d'une espèce.

## 1.2 Les emplois directs dans les secteurs maritimes locaux

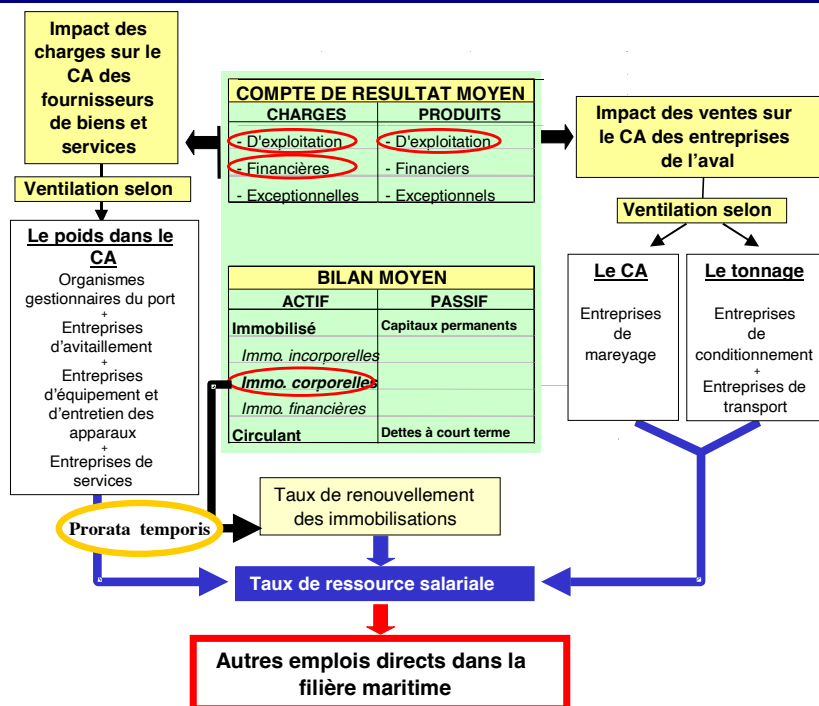
Pour mesurer les emplois directs, la méthode retenue fait appel à des éléments comptables fournis par les groupements de gestion adhérant au CGPA<sup>4</sup> ; cette démarche a déjà été utilisée dans le rapport sur l'impact socioéconomique de la pêche d'anchois du golfe de Gascogne<sup>5</sup>. Ainsi, une analyse des comptes moyens d'exploitation et des bilans (Cf. annexe 1) a permis d'identifier le coût de la main d'œuvre supporté par les navires selon leur type de métier et le temps consacré à la pêche de l'espèce retenue.

Nous considérons :

- d'une part que les charges affectées aux navires correspondent à des recettes pour les entreprises d'amont (les fournisseurs des armements),
- et d'autre part, que les ventes des marins pêcheurs représentent des charges pour les entreprises d'aval (mareyeurs, expéditeurs, exportateurs) qui génèrent, à partir de leurs achats, une activité de négoce.

Par ailleurs, suite à nos entretiens avec les différents acteurs de la filière, nous avons considéré (en 2001) que le salaire d'un emploi moyen « fictif » (mi-employé/ouvrier, mi-cadre) s'élevait à 1500 €, auquel on a ajouté 300 € de charges sociales soit un total de 1800 €. En outre, le taux de charges patronales a été fixé à 45% ce qui entraîne un coût pour l'employeur de près de 2600 euros par mois (soit globalement 31 000 € par an).

### Détermination des emplois directs dans la « sphère portuaire » à partir de la comptabilité des entreprises



Source : LEN-CORRAIL

<sup>3</sup> pourcentage du temps consacré à l'espèce dans l'année

<sup>4</sup> Centre de gestion de la pêche artisanale, organisme qui travaille sur les données des groupements de gestion situés sur le littoral.

<sup>5</sup> Etude commanditée par le CNPME et réalisée par L Baranger, J-F Bigot et Y Perraudeau (LEN-CORRAIL, Université de Nantes) Novembre 2000.

Parmi les activités terrestres directement concernées, cinq grandes fonctions seront retenues :

- Les entreprises d'avitaillement
- Les entreprises d'entretien et réparation
- Les entreprises de services
- Les structures d'encadrement professionnelles, administratives et locales
- Les structures liées à la commercialisation

### 1.2.1 Les entreprises d'avitaillement

Trois postes de charges contribuent à une activité d'avitaillement induite, le carburant, les engins de pêche et les fournitures diverses liées aux entretiens et réparations du navire. Les charges considérées ici sont présentées dans l'annexe 1. Elles diffèrent selon le type de métier. En effet, en prenant l'exemple des chalutiers de fond de 12-16 mètres, les charges liées à l'avitaillement sont décomposées comme suit :

- Gasoil dont carburant et lubrifiant (12% du CA)
- Engins de pêche (5% du CA)
- Diverses fournitures d'avitaillement liées au poste entretien et réparation (44% du poste concernent les entreprises d'avitaillement).

Par ailleurs, dans les entreprises d'avitaillement le taux de « ressource salariale »<sup>6</sup> a été évalué à 15% par les professionnels du secteur. Ainsi, le nombre d'emplois induits à plein temps dans les structures d'avitaillement peut être obtenu de la façon suivante :

*TRSAV* : taux de ressource salariale des entreprises d'avitaillement

*CA<sub>j</sub>* : CA moyen du segment d'activité *j*

*Go<sub>j</sub>* : coût moyen de gasoil (carburant et lubrifiant) du segment d'activité *j* (en % du CA)

*Ep<sub>j</sub>* : coût moyen d'engins de pêche du segment d'activité *j* (en % du CA)

*AvEr<sub>j</sub>* : coût moyen des diverses fournitures d'avitaillement liées au poste entretien et réparation du segment d'activité *j* (en % du CA)

*n<sub>j</sub>* : nombre de navire du segment d'activité *j*

*NAV<sub>ij</sub>* : nombre d'emplois induits dans les structures d'avitaillement par segment d'activité *j* et par espèce *i*

*t<sub>ij</sub>* : pourcentage du temps consacré par le segment d'activité *j* pour exploiter l'espèce *i*

*C* : coût moyen annuel d'un salarié

*NAV* : nombre total d'emplois induits dans les structures d'avitaillement

$$NAV_{ij} = [(Go_j + Ep_j + AvEr_j) * CA_j * n_j * t_{ij} * TRSAV] / C$$

$$\Rightarrow NAV = \sum NAV_{ij}$$

### 1.2.2 Les entreprises d'entretien et réparation et d'équipement de l'appareil productif

Deux analyses ont été nécessaires pour traiter ce point. La première résulte de l'analyse des comptes moyens d'exploitation pour mesurer les emplois attachés à l'activité « entretien et réparation », la seconde découle de l'étude des immobilisations corporelles afin d'identifier les emplois liés à l'activité « équipement et construction ».

#### ➔ *Les entreprises d'entretien et de réparation*

La détermination des emplois induits dans les entreprises d'entretien et réparation provient de quatre types de dépenses (peinture, forge et réparation navale, appareillage, mécanique hydraulique et froid).

La ventilation de ces quatre types de dépenses d'entretien et réparation est présentée dans l'annexe 1. Les taux de « ressource salariale » retenus varient selon les entreprises d'entretien et réparation<sup>7</sup> :

- Peinture : 65%
- Forge et réparation navale : 70%
- Appareillage : 30%
- Mécanique, hydraulique et froid : 40%

<sup>6</sup> c'est-à-dire la part du chiffre d'affaires permettant de financer les salaires

<sup>7</sup> issus d'un échantillon de factures et validés par des entretiens avec les professionnels du secteur

Ainsi, le nombre d'emplois induits à plein temps dans les entreprises d'entretien et de réparation peut être obtenu de la façon suivante :

$TRS_{PE}$  : taux de ressource salariale des entreprises de peinture  
 $TRS_{FRN}$  : taux de ressource salariale des entreprises de forge et de réparation navale  
 $TRS_{AP}$  : taux de ressource salariale des entreprises d'appareillage  
 $TRS_{MHF}$  : taux de ressource salariale des entreprises de mécanique, d'hydraulique et de froid  
 $CA_j$  : CA moyen du segment d'activité j  
 $PE_j$  : coût moyen de peinture du segment d'activité j (en % du CA)  
 $FRN_j$  : coût moyen de forge et de réparation navale du segment d'activité j (en % du CA)  
 $AP_j$  : coût moyen d'appareillage du segment d'activité j (en % du CA)  
 $MHF_j$  : coût moyen de mécanique, d'hydraulique et de froid du segment d'activité j (en % du CA)  
 $n_j$  : nombre de navire du segment d'activité j  
 $ER_{ij}$  : nombre d'emplois induits dans les entreprises d'entretien et réparation par segment d'activité j et par espèce i  
 $t_{ij}$  : pourcentage du temps consacré par le segment d'activité j pour exploiter l'espèce i  
 $C$  : coût moyen annuel d'un salarié  
 $ER$  : nombre total d'emplois induits dans les entreprises d'entretien et réparation

$$ER_{ij} = [(PE_j * TRS_{PE}) + (FRN_j * TRS_{FRN}) + (AP_j * TRS_{AP}) + (MHF_j * TRS_{MHF})] * CA_j * n_j * t_{ij} / C$$

$$\Rightarrow ER = \sum ER_{ij}$$

### → Les fournisseurs d'équipement

La deuxième partie du travail concerne l'étude des immobilisations corporelles. En effet, certaines dépenses n'interviennent pas dans le cycle d'exploitation du navire mais dans le cycle de financement de l'armement, sous la forme d'amortissement des immobilisations. Nous considérons, par exemple, qu'un achat de 100 KF renouvelé tous les cinq ans génère un revenu de 20 KF par an pour les entreprises situés en amont.

Toutefois, ces dépenses sont distinctes selon le métier considéré. L'annexe 1 présente pour chaque segment étudié la structure moyenne du poste « immobilisation corporelle » avec une ventilation prenant en considération quatre sous-postes aux taux de « ressource salariale » suivants :

- Construction navale (TRS = 20%)
- Mécanique - éléments propulsifs (TRS = 30%)
- Fournisseurs d'appareaux (TRS = 20%)
- Fournisseurs d'appareillage électronique et électrique (TRS = 30%)

Les financements de ces activités induites provenant des navires ont été répartis par quartier et par métier au prorata du temps consacré pour une espèce.

Ainsi, le nombre d'emplois induits à plein temps chez les fournisseurs d'équipement peut être obtenu de la façon suivante :

$TRS_{CN}$  : taux de ressource salariale des entreprises de construction navale  
 $TRS_{MHF}$  : taux de ressource salariale des entreprises de mécanique, d'hydraulique et de froid  
 $TRS_{AP}$  : taux de ressource salariale des entreprises d'appareaux  
 $TRS_{APE}$  : taux de ressource salariale des entreprises d'appareillage électronique et électrique  
 $IM_j$  : montant moyen du poste d'immobilisations corporelles du segment d'activité j  
 $ICN_j$  : coût moyen immobilisé pour la construction navale du segment d'activité j (en % de  $IM_j$ )  
 $IMHF_j$  : coût moyen immobilisé pour la mécanique, l'hydraulique et le froid du segment d'activité j (en % de  $IM_j$ )  
 $IAP_j$  : coût moyen immobilisé pour les appareaux du segment d'activité j (en % de  $IM_j$ )  
 $IAPE_j$  : coût moyen immobilisé pour l'appareillage électronique et électrique du segment d'activité j (en % de  $IM_j$ )  
 $D_{CNj}$  : taux de renouvellement de l'actif immobilisé en construction navale du segment d'activité j  
 $D_{MHFj}$  : taux de renouvellement de l'actif immobilisé en mécanique, hydraulique et froid du segment d'activité j  
 $D_{APj}$  : taux de renouvellement de l'actif immobilisé en appareaux du segment d'activité j  
 $D_{APEj}$  : taux de renouvellement de l'actif immobilisé en appareillage électronique et électrique du segment d'activité j  
 $n_j$  : nombre de navire du segment d'activité j  
 $EQ_{ij}$  : nombre d'emplois induits dans les entreprises d'équipement de l'appareil productif par segment d'activité j et par espèce i  
 $t_{ij}$  : pourcentage du temps consacré par le segment d'activité j pour exploiter l'espèce i  
 $C$  : coût moyen annuel d'un salarié  
 $EQ$  : nombre total d'emplois induits dans les entreprises d'équipement de l'appareil productif

$$EQ_{ij} = [((ICN_j * IM_j * TRS_{CN}) / D_{CNj}) + ((IMHF_j * IM_j * TRS_{MHF}) / D_{MHFj}) + ((IAP_j * IM_j * TRS_{AP}) / D_{APj}) + ((ICAPE_j * IM_j * TRS_{APE}) / D_{APEj})] * n_j * t_{ij} / C$$

$$\Rightarrow EQ = \sum EQ_{ij}$$

### 1.2.3 Les entreprises de services

Les entreprises de service sont présentes dans le secteur portuaire par l'intermédiaire de trois métiers, les groupements de gestion, les assurances et la banque. Les deux premiers interviennent dans les comptes d'exploitation dans le poste «autres charges externes ». Toutefois, le poids qu'ils représentent dans ce poste peut différer selon les métiers (cf. annexe 1). Ainsi pour les chalutiers de fond de 12 à 16 mètres le poids des assurances s'élève à 4,3% du CA. En outre, des taux de « ressource salariale » de 30% et 40% ont été respectivement retenus pour les groupements de gestion et les assurances.

La prise en compte des charges financières, même si elles n'interviennent pas dans le cycle de financement, semble incontournable. En effet, l'activité bancaire liée à l'exploitation de ce type de navire est non négligeable dans le domaine portuaire. Les frais financiers affectés pour financer le personnel bancaire « portuaire » ont été évalués à 1% du CA d'un navire.

Ainsi, le nombre d'emplois induits à plein temps dans les entreprises de service peut être obtenu de la façon suivante :

$TRS_{OG}$  : taux de ressource salariale des organismes de gestion  
 $TRS_{AS}$  : taux de ressource salariale des entreprises d'assurances  
 $CA_j$  : CA moyen du segment d'activité j  
 $OG_j$  : coût moyen des frais d'organismes de gestion du segment d'activité j (en % du CA)  
 $AS_j$  : coût moyen des frais d'assurance du segment d'activité j (en % du CA)  
 $B_j$  : part des frais financiers du segment d'activité j affectée pour financer le personnel bancaire « portuaire » (en % du CA)  
 $n_j$  : nombre de navire du segment d'activité j  
 $ES_{ij}$  : nombre d'emplois induits dans les entreprises d'entretien et réparation par segment d'activité j et par espèce i  
 $t_{ij}$  : pourcentage du temps consacré par le segment d'activité j pour exploiter l'espèce i  
 $C$  : coût moyen annuel d'un salarié  
 $ES$  : nombre total d'emplois induits dans les entreprises d'entretien et réparation

$$ES_{ij} = [(OG_j * TRS_{OG}) + (AS_j * TRS_{AS}) + B_j] * CA_j * n_j * t_{ij} / C$$

$$\Rightarrow ES = \sum ES_{ij}$$

### 1.2.4 Les structures d'encadrement professionnelles, administratives et locales

Plusieurs structures du secteur maritime sont en charge d'encadrer localement les navires armés à la pêche : les organismes gestionnaires du port (criées, OP, etc...), les affaires maritimes, les services vétérinaires, les comités locaux des pêches maritimes, les syndicats, les douanes.

#### ➔ *Les organismes gestionnaires du port*

La grande majorité des débarquements réalisés par l'ensemble des navires pris en compte dans cette étude s'effectue en criée. Ainsi, afin de financer l'ensemble des infrastructures nécessaires à ce fonctionnement, diverses taxes sont prélevées lors de la vente des espèces débarquées par ces navires. Toutefois, le montant de ces prélèvements peut varier d'une criée à l'autre en fonction de son statut juridique, mais c'est le taux moyen de 5% du CA qui a été retenu. Le taux de ressource salariale retenu s'élève à 30%. Pour la civelle, espèce non débarquée en criée, cet élément n'existe pas.

Ainsi, le nombre d'emplois induits à plein temps dans les organismes gestionnaires du port peut être obtenu de la façon suivante :

$TRS_p$  : taux de ressource salariale des organismes gestionnaires du port  
 $T$  : coût moyen des prélèvements portuaires (en % du CA)  
 $CA_j$  : CA moyen du segment d'activité j  
 $n_j$  : nombre de navire du segment d'activité j  
 $P_{ij}$  : nombre d'emplois induits dans les organismes gestionnaires du port par segment d'activité j et par espèce i  
 $t_{ij}$  : pourcentage du temps consacré par le segment d'activité j pour exploiter l'espèce i  
 $C$  : coût moyen annuel d'un salarié  
 $P$  : nombre total d'emplois induits dans les organismes gestionnaires du port

$$P_{ij} = [T * CA_j * n_j * t_{ij} * TRS_p] / C$$

$$\Rightarrow P = \sum P_{ij}$$

### → Les autres structures d'encadrement

La détermination des emplois induits dans les structures d'encadrement ne dépend pas de l'analyse comptable des navires puisque ces structures n'ont aucune relation financière directe avec les armements. L'analyse a donc été fondée sur le temps d'encadrement des marins embarqués pour une espèce par rapport au temps d'encadrement de l'ensemble des marins embarqués du quartier.

Ainsi, le nombre d'emplois induits à plein temps dans les autres structures d'encadrement peut être obtenu de la façon suivante :

$n_j$  : nombre de navire du segment d'activité  $j$   
 $t_{ij}$  : pourcentage du temps consacré par le segment d'activité  $j$  pour exploiter l'espèce  $i$   
 $ENC_{qi}$  : Nombre total d'emplois des autres structures d'encadrement du quartier  $q$  induit par l'espèce  $i$   
 $ENC_q$  : Nombre total d'emplois des autres structures d'encadrement du quartier  $q$   
 $EM_q$  : Nombre total d'emplois de marins embarqués dans le quartier  $q$   
 $EM_j$  : Nombre moyen d'emplois de marins embarqués sur le segment d'activité  $j$   
 $t_{ij}$  : pourcentage du temps consacré par le segment d'activité  $j$  pour exploiter l'espèce  $i$   
 $ENC$  : Nombre total d'emplois induits dans les autres structures d'encadrement

$$ENC_{qi} = [EM_j * n_j * t_{ij} * ENC_q] / EM_q$$

$$\Rightarrow ENC = \sum ENC_{qi}$$

### 1.2.5 Les structures liées à la commercialisation

La détermination des emplois induits par une pêcherie sur le monde portuaire nécessite la prise en compte de l'amont de la filière et d'une partie de l'aval. De ce fait, deux types d'entreprises ont été retenus, mareyage d'un côté, conditionnement et transport de l'autre côté.

#### → Les entreprises de mareyage

Le CA généré par les entreprises de mareyage correspond globalement à 125% des achats sous criées. Les chiffres d'affaires générés par une pêcherie par quartier ont donc été réévalués à 125%. Ensuite, le taux de « ressource salariale » pour ce type d'entreprise a été fixé à 6% .

Ainsi, le nombre d'emplois induits à plein temps dans les entreprises de mareyage peut être obtenu de la façon suivante :

$TRS_M$  : taux de ressource salariale des entreprises de mareyage  
 $VE_{qi}$  : total des ventes (en valeur) de l'espèce  $i$  réalisées dans le quartier  $q$   
 $M_{qi}$  : nombre d'emplois induits dans les entreprises de mareyage du quartier  $q$  et par espèce  $i$   
 $C$  : coût moyen annuel d'un salarié  
 $M$  : nombre total d'emplois induits dans les entreprises de mareyage

$$M_{qi} = [1,25 * VE_{qi} * TRS_M] / C$$

$$\Rightarrow M = \sum M_{qi}$$

#### → Les entreprises de conditionnement et de transport

Concernant les entreprises de conditionnement, les différents entretiens avec les professionnels ont permis d'établir le coût du conditionnement à 0,60 franc le kilo soit respectivement 0,50 franc pour la caisse d'emballage et 0,10 franc pour la palette. Les volumes de poissons débarqués par quartier ont donc été multipliés par ce coût unitaire afin d'établir le financement de la main d'œuvre dégagé pour chaque quartier. Le taux de « ressource salariale » dans ce type d'entreprise a été évalué à 40%. Pour les entreprises de transport, le coût du transport a été fixé à 0,90 franc par kilo de produit débarqué et le taux de « ressource salariale » à 30%.

Ainsi, le nombre d'emplois induits à plein temps dans les entreprises de conditionnement et de transport peut être obtenu de la façon suivante :

*TRS<sub>CO</sub>* : taux de ressource salariale des entreprises de conditionnement

*TRS<sub>TR</sub>* : taux de ressource salariale des entreprises de mareyage

*CO* : coût du conditionnement par Kg de produit commercialisé

*TR* : coût du transport par Kg de produit commercialisé

*Q<sub>qi</sub>* : total des ventes (en Kg) de l'espèce *i* réalisées dans le quartier *q*

*L<sub>qi</sub>* : nombre d'emplois induits dans les entreprises de conditionnement et de transport par quartier *q* et par espèce *i*

*C* : coût moyen annuel d'un salarié

*L* : nombre total d'emplois induits dans les entreprises de conditionnement et de transport

$$L_{qi} = [(CO * TRS_{CO}) + (TR * TRS_{TR})] * Q_{qi} / C$$

$$\Rightarrow L = \sum L_{qi}$$

Après la présentation de cette méthodologique, regardons en l'application aux principales espèces travaillées par les flottilles de l'AGLIA.

## 2 APPLICATION AUX PRINCIPALES PECHERIES EXPLOITEES PAR LES NAVIRES DE L'AGLIA

A partir de l'ensemble des résultats obtenus dans les cinq secteurs d'activités retenus, une synthèse des emplois terrestres induits par chaque pêcherie le long de la façade AGLIA, sur le monde portuaire est présentée. La prise en compte, à chaque étape, du temps consacré par l'ensemble des métier à chaque espèce, a permis de présenter des résultats sous formes d'emplois de plein temps.

### 2.1 La pêcherie de sole

La sole est l'espèce qui génère le plus d'emplois (Tableau 1); 1 666 marins sont concernés par cette espèce et 532 emplois en équivalent temps plein en découlent. Ces derniers sont répartis de façon irrégulière sur la façade : 21 % d'entre eux sont situés dans le quartier des Sables d'Olonne (soit environ 110 emplois ETP), et ensuite principalement dans les quartiers de Marennes-Oléron, de Noirmoutier et d'Arcachon avec près de 15 % des emplois directs.

**Tableau 1 : Près de 1 700 marins répartis sur l'ensemble des ports de la façade AGLIA**

Quartiers	Nombre d'emplois de marins concernés	Nombre d'emplois de marins à temps plein	Nombre d'emplois à terre induits dans le secteur maritime local					Ensemble des emplois du secteur maritime à temps plein
			Entreprises d'avitaillement	Entreprises d'équipement et d'entretien des appareils	Entreprises de service	Structures d'encadrement professionnelles, administratives et locales	Structures liées à la commercialisation	
Saint-Nazaire	236	59	3,0	7,4	2,8	6,4	12,4	91
Nantes	39	16	0,5	1,6	0,6	1,1	0,0	20
Noirmoutier	170	76	3,8	7,5	3,2	5,7	16,1	112
Ile d'Yeu	106	36	1,4	2,9	1,2	3,2	10,1	55
Les Sables d'olonne	339	111	8,3	15,6	6,2	13,5	24,4	179
La Rochelle	239	51	3,1	6,2	2,6	10,6	8,7	82
Marennes-Oléron	307	86	5,7	10,9	4,7	6,7	24,1	138
Arcachon	184	79	3,4	8,0	3,9	11,0	14,7	120
Bayonne	47	19	1,1	1,9	0,8	2,5	1,7	27
<b>Total façade AGLIA</b>	<b>1666</b>	<b>532</b>	<b>30</b>	<b>62</b>	<b>26</b>	<b>61</b>	<b>112</b>	<b>823</b>

Au final, 800 à 850 emplois de plein temps dans le secteur maritime (environ 550 marins ETP et 300 emplois temps pleins dans le secteur portuaire) sont liés à la pêcherie de sole.

### 2.2 La pêcherie d'anchois

L'exploitation de la pêcherie d'anchois par les navires de l'AGLIA concerne environ 500 marins répartis dans trois quartiers (Tableau 2), soit 200-250 emplois en équivalent temps plein. Le quartier de Saint-Nazaire rassemble la majorité de ces emplois. On observe à une dépendance importante de l'ensemble de ces trois quartiers à l'exploitation de cette espèce.

**Tableau 2 : Une concentration des emplois sur 3 quartiers**

Quartiers	Nombre d'emplois de marins concernés	Nombre d'emplois de marins à temps plein	Nombre d'emplois à terre induits dans le secteur maritime local					Ensemble des emplois du secteur maritime à temps plein
			Entreprises d'avitaillement	Entreprises d'équipement et d'entretien des appareils	Entreprises de service	Structures d'encadrement professionnelles, administratives et locales	Structures liées à la commercialisation	
Saint-Nazaire	261	126	9,3	26,9	10,2	17,7	56,9	248
Les Sables d'olonne	172	77	5,6	16,3	6,2	9,7	38,9	153
Bayonne	77	23	0,5	2,6	1,1	3,2	7,0	37
<b>Total façade AGLIA</b>	<b>510</b>	<b>226</b>	<b>15</b>	<b>46</b>	<b>17</b>	<b>31</b>	<b>103</b>	<b>438</b>

Au final, 400 à 450 emplois à temps plein dans le secteur maritime (environ 250 marins ETP et 200 temps pleins dans le secteur portuaire) sont liés à la pêcherie d'anchois.

## 2.3 La pêche du bar

En mer, 1 625 emplois directs sont concernés par la pêche du bar, ce qui correspond à 159 emplois à plein temps. Cette différence entre emplois concernés et plein temps s'explique par la faible part du temps consacré par les marins, en moyenne, à cette espèce (environ 10 %).

L'exploitation de cette espèce est caractérisée par une dispersion de la production en terme de métiers et de ports. Bien que de nombreux segments pêchent significativement le bar et que tous les quartiers soient concernés, les marins les plus exposés sur la façade sont ceux embarqués sur les navires de moins de 12 m : les ligneurs (41 % des emplois), polyvalents (12 %) et fileyeurs (12 %), et ceux inscrits dans 5 quartiers, Marennes-Oléron (19 %), Saint-Nazaire (19 %), Les Sables d'Olonne (18 %), Noirmoutier (14 %) et l'Île d'Yeu (14 %).

**Tableau 3 : Des emplois concentrés essentiellement en régions des Pays de la Loire et de Poitou-Charentes**

Quartiers	Nombre d'emplois de marins concernés	Nombre d'emplois de marins à temps plein	Nombre d'emplois à terre induits dans le secteur maritime local					Ensemble des emplois du secteur maritime à temps plein
			Entreprises d'avitaillement	Entreprises d'équipement et d'entretien des appareils	Entreprises de service	Structures d'encadrement professionnelles, administratives et locales	Structures liées à la commercialisation	
Saint-Nazaire	273	30	2,0	5,0	2,9	3,9	10,4	54
Nantes	7	3	0,1	0,3	0,2	0,2	0,0	4
Noirmoutier	154	22	0,8	2,0	0,9	1,5	4,3	32
Île d'Yeu	179	21	1,0	2,1	0,9	1,9	3,3	31
Les Sables d'Olonne	419	30	1,7	3,9	2,1	3,6	6,8	48
La Rochelle	122	8	0,4	0,8	0,4	1,6	2,7	14
Marennes-Oléron	223	29	1,3	2,9	1,2	2,0	6,5	43
Arcachon	191	11	0,7	1,2	0,6	1,5	2,3	17
Bayonne	58	3	0,1	0,4	0,2	0,3	1,4	6
<b>Total façade AGLIA</b>	<b>1625</b>	<b>159</b>	<b>8</b>	<b>19</b>	<b>9</b>	<b>17</b>	<b>38</b>	<b>249</b>

Au final, 250 emplois à temps plein (environ 150 temps pleins marins et 100 temps pleins du secteur portuaire) sont liés à la pêche d'anchois dans le secteur maritime (Tableau 3).

## 2.4 La pêche de langoustine

Près de 400 emplois en mer sont concernés par la pêche de langoustine (Tableau 4), soit environ 50 emplois de plein temps. Quatre métiers et cinq quartiers sont exposés de manière sensible à cette pêche. Plus de 50 % des emplois liés à la pêche de langoustine concernent les chalutiers de fond de 16-20 m, et près du tiers ceux de 12-16 m. Enfin, quatre des cinq quartiers où la pêche de langoustine est significative se partagent la quasi-totalité des emplois générés par cette activité. Les quartiers de Marennes-Oléron (38 %), de La Rochelle (25 %), des Sables d'Olonne (20 %) rassemblent plus de 40 emplois en mer.

**Tableau 4 : Des emplois concentrés sur 4 quartiers**

Quartiers	Nombre d'emplois de marins concernés	Nombre d'emplois de marins à temps plein	Nombre d'emplois à terre induits dans le secteur maritime local					Ensemble des emplois du secteur maritime à temps plein
			Entreprises d'avitaillement	Entreprises d'équipement et d'entretien des appareils	Entreprises de service	Structures d'encadrement professionnelles, administratives et locales	Structures liées à la commercialisation	
Saint-Nazaire	54	9	0,9	1,5	0,8	1,2	7,7	21
Noirmoutier	0	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,2
Les Sables d'Olonne	132	11	1,1	1,8	1,0	1,5	5,9	22
La Rochelle	107	13	1,3	2,1	1,2	3,8	3,9	25
Marennes-Oléron	110	20	1,7	3,5	1,4	1,2	7,3	35
Bayonne	9	1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	1
<b>Total façade AGLIA</b>	<b>413</b>	<b>52</b>	<b>5</b>	<b>9</b>	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>25</b>	<b>104</b>

Au final, dans le secteur maritime, plus de 100 emplois à temps plein (environ 50 temps pleins marins et 50 temps pleins du secteur portuaire) sont liés à la pêche de langoustine.

## 2.5 La pêche de merlu

Près de 1 300 emplois en mer sont concernés par la pêche de merlu (Tableau 5), soit environ 120 emplois de plein temps. Mais il existe de grandes disparités entre les différents métiers et les différents ports. Les marins embarqués sur deux segments d'activité, les fileyeurs de 16-25 m (42 % de l'ensemble des emplois à temps plein) et les chalutiers pélagiques de 16-25 m (25 %) sont les plus exposés. De même, près de 26 % des emplois dégagés par l'analyse concerne Yeu, 23 % Les Sables d'Olonne et 17 % Saint-Nazaire.

**Tableau 5 : Des emplois ETP de marins concentrés sur 3 quartiers**

Quartiers	Nombre d'emplois de marins concernés	Nombre d'emplois de marins à temps plein	Nombre d'emplois à terre induits dans le secteur maritime local					Ensemble des emplois du secteur maritime à temps plein
			Entreprises d'avitaillement	Entreprises d'équipement et d'entretien des appareils	Entreprises de service	Structures d'encadrement professionnelles, administratives et locales	Structures liées à la commercialisation	
Saint-Nazaire	314	20	1,4	3,0	1,4	2,6	5,5	34
Nantes	0	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0
Noirmoutier	0	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0
Ile d'Yeu	150	30	2,2	3,1	1,8	3,5	6,0	47
Les Sables d'olonne	356	27	2,0	4,8	2,7	3,5	6,5	46
La Rochelle	146	12	1,0	1,7	1,0	2,8	2,2	21
Marennes-Oléron	108	8	0,7	1,3	0,6	0,5	2,5	13
Arcachon	108	6	0,5	0,8	0,4	0,8	0,7	10
Bayonne	89	13	0,9	2,2	1,3	1,9	1,7	21
<b>Total façade AGLIA</b>	<b>1270</b>	<b>116</b>	<b>9</b>	<b>17</b>	<b>9</b>	<b>16</b>	<b>25</b>	<b>192</b>

Au final, dans le secteur maritime, 200 emplois à temps plein (environ 120 temps pleins marins et 80 temps pleins du secteur portuaire) sont liés à la pêche de merlu.

## 2.6 La pêche de seiche

Si environ 1 100 emplois en mer sont concernés par la pêche de seiche (Tableau 6), seuls 87 emplois « équivalent temps plein » en découlent. La pêche de seiche semble être une activité souvent marginale. La part du temps de pêche consacrée à cette espèce est en effet le plus souvent de moins de 10 %. Il existe néanmoins des navires pour qui cette espèce représente près de 20 % du temps de travail comme les polyvalents de moins de 12 m (quartier de Nantes) ou les chalutiers de fond de moins de 12 m (quartier de Noirmoutier). Au total, les chalutiers de fond de 16-20 m (avec un tiers des emplois calculés) sont les plus exposés ; viennent ensuite les fileyeurs de moins de 12 m (22 % des emplois), les chalutiers de fond de moins de 12 m (18 %), les chalutiers de fond de 12-16 m (14 %). Enfin, les quartiers les plus dépendants de la pêche de seiche sont ceux des Sables d'Olonne (22 % soit 20 temps pleins) et de La Rochelle (20 %).

**Tableau 6 : Des emplois marins répartis sur toute la façade**

Quartiers	Nombre d'emplois de marins concernés	Nombre d'emplois de marins à temps plein	Nombre d'emplois à terre induits dans le secteur maritime local					Ensemble des emplois du secteur maritime à temps plein
			Entreprises d'avitaillement	Entreprises d'équipement et d'entretien des appareils	Entreprises de service	Structures d'encadrement professionnelles, administratives et locales	Structures liées à la commercialisation	
Saint-Nazaire	133	13	1,3	2,3	1,1	1,7	7,2	26
Nantes	22	4	0,1	0,4	0,2	0,4	0,0	5
Noirmoutier	150	13	0,6	1,4	0,5	1,0	3,1	19
Ile d'Yeu	5	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4	0,5
Les Sables d'olonne	229	20	1,8	3,3	1,8	2,9	10,2	40
La Rochelle	200	18	1,1	2,3	1,1	4,2	5,1	32
Marennes-Oléron	167	6	0,4	0,9	0,4	0,3	3,1	11
Arcachon	219	12	0,8	1,5	0,7	1,7	3,9	21
Bayonne	18	1	0,2	0,2	0,1	0,2	0,3	3
<b>Total façade AGLIA</b>	<b>1143</b>	<b>87</b>	<b>6</b>	<b>12</b>	<b>6</b>	<b>12</b>	<b>33</b>	<b>157</b>

Au final, dans le secteur maritime, plus de 150 emplois à temps plein (environ 90 temps pleins marins et 70 temps pleins du secteur portuaire) sont liés à la pêche de seiche.

## 2.7 La pêche de germon

Environ 400 emplois en mer sont concernés par la pêche de germon (Tableau 7), soit environ 50 emplois de plein temps, avec de grandes disparités au sein des métiers et des ports. Les marins embarqués sur les fileyeurs de 16-25 m (deux tiers de l'ensemble des emplois à temps plein) et les chalutiers pélagiques de 16-25 m (un tiers) sont les seuls exposés. L'Ile d'Yeu est le quartier le plus sensible à l'espèce avec 29 emplois en mer de plein temps (57 %). Bayonne, avec 23 % des emplois est également un quartier où la pêche de germon prend une place importante.

**Tableau 7 : 400 marins répartis sur 4 quartiers et des emplois induits concentrés sur 2 quartiers**

Quartiers	Nombre d'emplois de marins concernés	Nombre d'emplois de marins à temps plein	Nombre d'emplois à terre induits dans le secteur maritime local					Ensemble des emplois du secteur maritime à temps plein
			Entreprises d'avitaillement	Entreprises d'équipement et d'entretien des appareils	Entreprises de service	Structures d'encadrement professionnelles, administratives et locales	Structures liées à la commercialisation	
Saint-Nazaire	123	4	0,3	0,7	0,5	0,6	1,2	7
Ile d'Yeu	117	29	2,2	3,0	1,4	2,8	1,9	41
Les Sables d'Olonne	69	3	0,3	0,5	0,3	0,4	4,4	9
Bayonne	89	14	1,1	2,8	2,0	2,1	5,7	28
<b>Total façade AGLIA</b>	<b>397</b>	<b>51</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>13</b>	<b>85</b>

Au final, dans le secteur maritime, près de 100 emplois à temps plein (environ 50 temps pleins marins et 40 temps pleins du secteur portuaire hors industries de transformation) sont liés à la pêche de germon.

## 2.8 La pêche de calmar

600 à 650 emplois en mer sont concernés par la pêche de calmar (Tableau 8), soit une trentaine d'emplois de plein temps. Par ailleurs, il n'existe pas de métiers ou de quartiers véritablement exposés à cette pêche ; la part du temps consacrée au calmar ne dépasse que rarement 10 % et se situe généralement autour de 5 % pour la plupart des navires concernés. On peut toutefois noter que près de la moitié des emplois en mer directement liés à l'espèce est issue des chalutiers de fond de 16-20 m et un tiers de ceux de 12-16 m. Enfin, les quartiers les plus sensibles sont respectivement ceux des Sables d'Olonne (près d'un tiers des emplois maritimes), d'Arcachon et de Bayonne.

**Tableau 8 : Des emplois limités essentiellement sur 3 quartiers**

Quartiers	Nombre d'emplois de marins concernés	Nombre d'emplois de marins à temps plein	Nombre d'emplois à terre induits dans le secteur maritime local					Ensemble des emplois du secteur maritime à temps plein
			Entreprises d'avitaillement	Entreprises d'équipement et d'entretien des appareils	Entreprises de service	Structures d'encadrement professionnelles, administratives et locales	Structures liées à la commercialisation	
Saint-Nazaire	109	4	0,4	0,7	0,3	0,6	1,8	8
Noirmoutier	0	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1
Les Sables d'Olonne	202	10	0,9	1,7	0,9	1,4	4,4	19
La Rochelle	104	4	0,4	0,7	0,4	1,0	1,8	9
Marennes-Oléron	133	7	0,6	1,2	0,5	0,5	2,8	13
Arcachon	60	7	0,7	1,2	0,7	1,1	1,9	13
Bayonne	23	3	0,3	0,4	0,2	0,4	1,1	5
<b>Total façade AGLIA</b>	<b>631</b>	<b>35</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>14</b>	<b>67</b>

Au final, dans le secteur maritime, près de 70 emplois à temps plein (environ 35 temps pleins marins et 35 temps pleins du secteur portuaire) sont liés à la pêche de calmar.

## 2.9 La pêche de baudroie

Près de 600 emplois en mer sont concernés par la pêche de baudroie, soit environ 40 emplois de plein temps. Près de la moitié de ces emplois concerne les fileyeurs de 16-25 m, le reste étant réparti entre les chalutiers de fond de 16-20 m et de plus de 20 m. Enfin, les quartiers les plus sensibles sont respectivement ceux de Bayonne (plus d'un tiers des emplois maritimes) et de La Rochelle (un quart).

**Tableau 9 : Des emplois ETP concentrés à Bayonne et La Rochelle**

Quartiers	Nombre d'emplois de marins concernés	Nombre d'emplois de marins à temps plein	Nombre d'emplois à terre induits dans le secteur maritime local					Ensemble des emplois du secteur maritime à temps plein
			Entreprises d'avitaillement	Entreprises d'équipement et d'entretien des appareils	Entreprises de service	Structures d'encadrement professionnelles, administratives et locales	Structures liées à la commercialisation	
Saint-Nazaire	80	3	0,3	0,4	0,2	0,3	1,2	5
Noirmoutier	20	1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,7	2
Ile d'Yeu	52	3	0,2	0,3	0,1	0,3	3,5	8
Les Sables d'olonne	136	5	0,5	0,9	0,4	0,7	2,1	10
La Rochelle	130	11	1,1	1,8	1,0	2,6	5,0	23
Marennes-Oléron	59	1	0,1	0,2	0,1	0,1	1,4	3
Arcachon	68	2	0,1	0,2	0,1	0,2	0,4	3
Bayonne	42	15	1,0	1,7	0,8	2,2	0,8	22
<b>Total façade AGLIA</b>	<b>587</b>	<b>42</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>15</b>	<b>75</b>

Au final, dans le secteur maritime, près de 80 emplois à temps plein (environ 40 temps pleins marins et 40 temps pleins du secteur portuaire) sont liés à la pêche de baudroie (Tableau 9).

## 2.10 La pêche de la civelle

La pêche estuarienne revêt un intérêt culturel en maintenant des traditions halieutiques et professionnelles : les estuaires participent au "tourisme bleu" et à l'attrait des littoraux et des fleuves qui font partie des lieux de haute "touricité". Il existe donc une activité estuarienne importante, en particulier sur la façade AGLIA.

Le calcul des emplois « directs » dans le monde portuaire proche a conduit à proposer<sup>8</sup> pour les bassins allant de l'Adour à La Loire environ 250 à 300 emplois équivalent temps plein directement liés à l'activité civelle, auxquels il faut ajouter les 400 à 450 emplois de plein temps en mer, soit au total environ 700 emplois de plein temps pour l'ensemble du monde maritime.

## CONCLUSION D'ETAPE

La mesure des emplois concernés par l'exploitation des principales pêcheries a permis de déterminer 1700-1800 emplois (ETP) de marins pêcheurs opérant en mer. Le nombre d'emplois (ETP) directement liés à cette activité dans la sphère portuaire a été évalué à environ 1100-1200. Au total, ce sont environ 2900-3000 emplois à temps plein du secteur maritime qui sont directement liés aux 10 principales pêcheries exploitées par les navires de l'AGLIA.

Les activités de pêche maritime permettent de concilier le maintien tout au long de l'année d'une activité économique et la pérennisation de pratiques culturelles et spécifiques qui fondent l'attrait des zones littorales. De plus, au-delà de ces emplois directs permanents tout au long de l'année, il y a en sus les emplois induits dans les économies littorales.

<sup>8</sup> à partir de l'étude commanditée et financée par le CNPME et l'OFIMER « étude socioéconomique des pêches maritimes estuariennes françaises », L. Champion, Y. Perraudau, LEN-CORRAIL, Université de Nantes, janvier 2000, 103 p. + annexes

### 3 LES EMPLOIS « LITTORAUX »

L'objectif de cette troisième partie est de mesurer le nombre d'emplois induits dans les régions littorales de l'AGLIA par l'ensemble des emplois « maritimes » identifiés en deuxième partie. Plusieurs méthodologies existent, nous retiendrons ici la méthode souvent utilisée par l'INSEE et par les universitaires nord-américain<sup>9</sup>, celle de la base.

#### 3.1 LA METHODOLOGIE

La théorie de la base part du principe général qu'un certain nombre de personnes employées dans un secteur donné dispose d'un pouvoir d'achat leur permettant de générer, à travers un comportement de consommation, d'autres emplois liés à la vie quotidienne dans un espace géographique donné. Autrement dit, chaque individu fait vivre une partie de la population que ce soit dans des secteurs marchands comme le boulanger, le garagiste ou dans des secteurs non marchands comme l'éducation, la santé...Ce sont des emplois implantés dans un même lieu géographique et qui sont induits par la population dite de base. L'utilisation de cette méthode nécessite donc de raisonner à l'intérieur d'un espace géographique bien ciblé ;

Un des objectifs majeurs de la méthode est de distinguer les emplois basiques des emplois induits. « Le propre des activités de base est d'être très inégalement présentes dans les bassins d'emplois »<sup>10</sup>. A contrario, les activités induites sont présentes de façon relativement homogène dans chaque zone d'emploi. Certaines structures sont actives et changent fréquemment ; d'autres, passives changent plus lentement. Ces dernières, relativement permanentes, sont les éléments essentiels de la forme basique et leur combinaison détermine la structure fondamentale de l'économie.

L'objectif final lié à ce raisonnement est d'aboutir au calcul d'un coefficient d'induction, C :

$$C = \frac{\text{Emplois induits}}{\text{Emplois de base}}$$

Il suffit alors d'appliquer ce ratio à une composante de la population de base pour obtenir les emplois induits par cette composante.

##### 3.1.1 Caractéristiques de la théorie de la base

Quelle que soit l'activité, elle n'est ni induite ni basique par nature ; son statut dépend de « l'ampleur de l'espace étudié ». Afin d'aboutir à cette répartition de la population, il faut donc préalablement se doter de données et d'outils statistiques afin d'établir les contours de l'étude.

###### 3.1.1.1 *Le choix d'un cadre sectoriel et d'un cadre spatial*

Toute application de la théorie de la base nécessite que l'on définisse un cadre sectoriel, le secteur des pêches en l'occurrence, mais également un cadre spatial. Suivant le champ spatial retenu, l'intérêt n'est pas porté aux mêmes préoccupations. Plusieurs choix sont alors possibles :

- Toutes les divisions administratives principales d'un territoire : dans ce cas on s'intéressera plus particulièrement aux régions, départements, cantons, etc.
- Les zones d'emplois définies par l'INSEE : dans chaque région, l'INSEE et le Ministère du Travail ont procédé à la définition des zones d'emploi. Ce découpage devait essentiellement " être axé sur des critères d'homogénéité économique et de solidarité entre les activités locales " et tenir compte des migrations alternantes (déplacements lieu domicile-lieu de travail), d'un critère de taille minimum, ainsi que des limites administratives (la région nécessairement, le canton presque toujours).

---

<sup>9</sup> BOUTHILLIER Luc (Mars 2001) *L'impact des investissements publics en forêt privée*, Université de LAVAL CANADA.

<sup>10</sup> F. GUYOT(1968), *Essai d'économie urbaine*, Paris, 1968, page 78

- Les bassins d'emplois sortis du logiciel « zonage » de l'INSEE : ce logiciel « zonage » permet d'obtenir un découpage de la France en un « maximum de zones cohérentes, l'exigence de cohérence impliquant qu'en toute zone, le lien d'une unité avec sa zone doit l'emporter sur tout autre lien »<sup>11</sup>. Ce logiciel est basé sur la logique des sorties de migrants alternants. Il mesure les fuites d'activité.

Les deux dernières alternatives ont l'avantage de prendre en compte les relations de proximité qui existent entre différentes communes impliquant de ce fait des zones cohérentes. La prise en compte des bassins d'emploi permet de découvrir les particularités spatiales des villes : zones construites, aires de migration journalières... Le bassin d'emploi comporte sa population, ses activités... Il constitue un lieu où se réalisent « des opérations de production et de consommation, où coexistent des habitants-consommateurs et des habitants-travailleurs »<sup>12</sup>. Par conséquent, afin de prendre en compte ces mouvements de population, ces migrations de travailleurs et ces divers échanges nous retiendrons ici le bassin d'emploi comme cadre spatial à la théorie de la base. En outre, la plupart des auteurs s'accorde pour reconnaître que la validité de la théorie de la base se limite à des économies faiblement intégrées (Richardson<sup>13</sup> ; Hugues<sup>14</sup>), ce qui conduit à favoriser un espace restreint en terme de population.

### 3.1.1.2 La distinction entre population basique et induite :

Comme nous l'avons vu précédemment, la différence entre une activité de base et une activité induite repose notamment sur la présence de cette activité sur le territoire de manière plus ou moins inégale. Cependant, en application, plusieurs approches parfois complémentaires, peuvent permettre d'obtenir cette ventilation :

- 1) Une première approche consiste à déterminer à priori les secteurs d'activité qui interviennent systématiquement dans une économie locale, ces derniers regroupant alors l'ensemble des emplois induits. Partant de ce principe, les emplois du secteur tertiaire ajoutés aux emplois du bâtiment et aux emplois des boulangeries/pâtisseries (seul artisanat à appartenir à l'industrie) formeraient les emplois induits.
- 2) Une autre approche consiste à examiner le tissu économique local pour identifier quelles sont les entreprises motrices en terme d'emploi. Pour cela, le raisonnement s'opère à partir des fichiers des grands établissements établis par l'INSEE et qui recensent les 10 plus grandes entreprises en terme d'effectif. On peut alors considérer que lorsqu'une entreprise appartient à ce fichier, l'ensemble de l'emploi de son secteur d'activité constitue une partie de la base.
- 3) Enfin, une approche plus « mécanique » consiste à utiliser un coefficient de localisation à l'image de celui de P.S. Florence<sup>15</sup>. Selon la valeur de ce ratio (QI), on peut alors identifier au sein d'une économie locale, les activités sur-représentées par rapport au niveau moyen national (activité de base) ou sous-représentées (activité induite) :

4)

$$QI = (E_{ir}/E_r) / (E_{in}/E_n)$$

avec :  $E_{ir}$  = l'emploi E de l'activité i dans la région r

$E_r$  = l'emploi total de la région r

<sup>11</sup> L. LAURENT(1995), *Le fonctionnement économique des bassins d'emploi, Réhabilitation de la théorie de la base*, document de travail n° H9506, INSEE, RENNES – PARIS

<sup>12</sup> Loëiz LAURENT, op cit. ci-dessus

<sup>13</sup> RICHARDSON H. W. *Input-output and economic base multiplier : looking backward and forward*, Journal of regional Science, Vol 25, n°4, pp. 607-661 (1985)

<sup>14</sup> HUGUES W.R., A comparison of economic impacts with the use of economic base and input-output methodologies, Environment and planning A, Vol. 29, pp. 673-684

<sup>15</sup> P.S. Florence, W.G. Fritz et R.C. Gilles, Measures of Industrial Distribution in Industrial Location and national Ressources, U.S. Natural Ressources Planning Board, Washington DC 1943.

$E_{in}$  = l'emploi E dans l'activité i de la nation

$E_n$  = l'emploi total national

Si  $Q_i=1$  l'activité i a relativement la même importance dans la ville X que sur le plan national. Cette activité est équilibrée. Elle est ni basique ni induite.

Si  $Q_i>1$  l'activité i est dite basique ou exportatrice.

Si  $Q_i<1$  l'activité i est dite non basique (induite) ou importatrice.

Cependant, si parmi ces trois approches, certaines semblent plus justes que les autres, aucune ne constituent réellement une solution unique en soit. Cette répartition de la population représentant l'essentiel de la théorie de la base, certaines hypothèses nous semblent nécessaires avant tout aménagement de ces différentes approches.

### **3.1.2 Les hypothèses**

#### *3.1.2.1 Une homogénéité des comportements de consommation :*

Sous sa forme la plus élémentaire l'application de cette théorie nécessite de poser une hypothèse importante : l'homogénéité des comportements de consommation., c'est-à-dire quel que soit le revenu, le lieu de résidence, l'âge, etc. la consommation des individus est uniforme.

#### *3.1.2.2 Le caractère composite de quelques activités :*

Il paraît pertinent de raisonner à partir de la population résidente afin d'éviter les doubles comptages. Dans le cas contraire, on s'aperçoit que certains services ont un rayonnement supérieur au cadre spatial choisi pour l'étude, ce qui oblige à retrancher les emplois liés à une demande extérieure à la zone. Or ce travail est fastidieux et difficile à mettre en œuvre de manière fiable.

#### *3.1.2.3 La répartition des inactifs*

Le reclassement des inactifs n'est pas évident à première vue. Il est possible de mettre les inactifs dans la population de base au prorata des actifs qui sont dans la base. Le reste va dans la population induite. Cependant certains inactifs se classent naturellement ; les étudiants (scolaires ayant le baccalauréat) ainsi que les retraités sont naturellement classés dans la population de base car ils participent largement au développement des régions où ils séjournent ou demeurent.

#### *3.1.2.4 La consommation touristique*

La prise en compte de la population touristique est un élément très important pour la région littorale. Deux solutions sont envisageables, soit la population touristique est intégrée à la population de base, soit les emplois saisonniers (emplois spécifiquement liés à la consommation touristique) sont retranchés de la population induite. Dans cet article, les bassins d'emploi retenus tirant de larges profits de cette activité de tourisme (bassins littoraux), il nous semble plus opportun d'intégrer les touristes dans la population de base au prorata de leur fréquentation, c'est à dire au prorata du nombre de nuitées.

## **3.2 APPLICATION AUX PRINCIPALES PECHERIES RETENUES**

Ici, l'objectif est d'évaluer, pour l'ensemble des pêcheries retenues, les emplois induits sur l'économie de proximité. Au préalable, un certain nombre de postulats doivent être précisés et quelques adaptations inhérentes au secteur d'activité étudié doivent être aménagées.

### **3.2.1 Le cadre spatial**

Nous prenons comme zone de référence les bassins d'emplois définis par le logiciel « zonage ». Toutefois, c'est à partir du découpage prenant en compte les seules sorties que nous basons notre analyse. En effet, dans ces zones géographiques nous considérons que la population y trouve en majorité son emploi. Les zones pourvues de services suffisants (les communes touristiques, les communes rurales...) permettent de constituer un bassin d'emploi à part entière. D'où un travail sur 13 zones géographiques et 531 communes:

- ◆ Bassin d'emploi de Saint-Nazaire (51 communes)
- ◆ Bassin d'emploi de Nantes (176 communes)
- ◆ Bassin d'emploi de Noirmoutier (4 communes)
- ◆ Bassin d'emploi de Challans (18 communes)
- ◆ Bassin d'emploi de Saint-Hilaire de Riez (14 communes)
- ◆ Bassin d'emploi des Sables d'Olonne (10 communes)
- ◆ Bassin d'emploi de La Rochelle (81 communes)
- ◆ Bassin d'emploi de Saint-Pierre d'Oléron (8 communes)
- ◆ Bassin d'emploi de Marennes (8 communes)
- ◆ Bassin d'emploi de Royan (39 communes)
- ◆ Bassin d'emploi de La Teste (5 communes)
- ◆ Bassin d'emploi de Capbreton (47 communes)
- ◆ Bassin d'emploi de Bayonne (70 communes)

Afin d'être en phase avec le découpage géographique par quartier maritime et pour mesurer les emplois induits par l'ensemble du secteur maritime du quartier, nous réunissons les bassins d'emplois liés au quartier maritime des Sables d'Olonne (bassins de Saint-Gilles Croix de Vie et des Sables d'Olonne), de Marennes-Oléron (bassins de Saint-Pierre d'Oléron, de Marennes et de Royan) et de Bayonne (bassins de Capbreton et de Bayonne).

### **3.2.2 La nature des emplois**

Le classement des actifs et des inactifs dans la population induite ou basique dépend de leur tendance à entraîner ou accompagner le développement d'un autre secteur d'activité. Ceux dont la présence entraîne le développement seront classés dans la population de base, les autres formeront la population induite. Nous raisonnerons à partir des populations résidentes et des densités de population au Km<sup>2</sup> permettant un traitement de l'information plus facile. Par souci de simplification, l'ensemble des chiffres présentés seront arrondis à l'entier le plus proche. Pour l'ensemble des bassins d'emploi la densité de population au Km<sup>2</sup> se retrouve de la manière suivante :

$$\text{Total base économique} + \text{Total population induite} - \text{Touristes} = \text{densité de population}$$

#### *3.2.2.1 Classification des actifs*

Nous posons tout d'abord l'hypothèse que les bassins d'emploi retenus, de par leur situation géographique littorale, présentent un certain nombre de secteurs d'activité similaires. Ces derniers sont par ailleurs généralement sur-représentés par rapport aux autres régions françaises.

L'objectif est donc dans un premier temps d'identifier les secteurs d'activité basiques sur l'ensemble de nos zones longeant le golfe de Gascogne participant au développement des 9 bassins retenus. Nous retenons l'activité économique au niveau 100<sup>16</sup> fournie par l'INSEE pour calculer le coefficient de localisation de P.S. Florence afin de déterminer les activités sur-représentées.

---

<sup>16</sup> Fichier INSEE Décomposition de la population active ayant un emploi en 100 niveaux. Etabli d'après le recensement de la population 90

Pour qu'une activité économique appartienne à la base, la première condition à respecter réside dans la valeur du coefficient de localisation qui doit être strictement supérieure à la valeur entière 1. Nous supposons d'une part que la productivité locale dans l'activité  $i$  est égale à la productivité nationale, et que, d'autre part, la propension moyenne à consommer locale, pour les produits de l'activité  $i$ , est égale à la propension nationale.

- Si  $Q_i > 1$       l'activité  $i$  est dite basique ou exportatrice  
Si  $Q_i \leq 1$       l'activité  $i$  est dite non basique (induite) ou importatrice

Cependant, l'utilisation de ce ratio n'est pas suffisante puisqu'il ne prend pas en compte les effets volumes. La deuxième condition relève d'un travail d'analyse du secteur pour voir si celui-ci dépend du secteur maritime. Nous avons préalablement posé l'hypothèse que le secteur maritime représente une activité de base pour le golfe de Gascogne. Cette hypothèse semble indubitable, d'autant que c'est une hypothèse fondamentale de la théorie de la base (cf. 3.2.2.1.1). Pour vérifier notre deuxième condition nous effectuons un calcul de corrélation entre chacune des 100 activités économiques ; lorsque aucun lien de corrélation entre les deux secteurs (une activité  $i$  avec l'activité pêche) n'a pu être mis en évidence, l'activité  $i$  sera classée comme basique ; dans le cas contraire, l'activité  $i$  sera considérée comme induite de l'activité pêche.

Ces deux conditions respectées, nous pouvons définir les secteurs d'activités basiques sur l'ensemble des 3 régions de l'AGLIA quel que soit le bassin étudié. Ensuite, la séparation de nos actifs s'effectue pour l'ensemble des effectifs des secteurs primaires, secondaires et tertiaires.

#### 3.2.2.1.1 Classification des actifs du secteur primaire

Par définition et en référence à la théorie de la base, certains secteurs d'activité sont classés immédiatement dans la base. C'est le cas pour les activités du secteur primaire, l'agriculture et la pêche qui exportent leurs produits et qui les commercialisent à l'extérieur. Parallèlement, nous utilisons le coefficient de P.S. Florence pour valider cette hypothèse.

#### 3.2.2.1.2 Classification des actifs du secteur secondaire

Dès lors, le second travail consiste à repérer parmi le secteur secondaire les activités de base caractéristiques de chacun des secteurs étudiés. Globalement, les activités du secteur secondaire sont avec un pourcentage relativement élevé des activités basiques de part leur statut d'activité exportatrice. L'analyse des coefficients de localisation est notre premier outil pour identifier les secteurs sur-représentés. Toutefois, nous avons pris le soin auparavant d'ôter de la population active les effectifs des secteurs primaire et tertiaire ainsi que les effectifs de l'activité du secteur secondaire la plus représentée ; ceci dans le but d'atténuer les effets d'échelle et, ainsi, mieux identifier les secteurs importants. Puis, l'étude des fichiers des grands établissements<sup>17</sup> de chacune des zones complète notre analyse pour connaître les secteurs de base. Lorsque nous repérons une activité de base dans un bassin, nous mettons dans la population basique les effectifs de l'activité à hauteur de ceux inscrits dans le fichier des grands établissements, le reste se retrouvant implicitement dans la population induite.

Enfin, pour s'assurer du caractère basique ou induit d'une activité, nous analysons les coefficients de corrélation entre chacune des 100 activités. Par conséquent, lorsque nous repérons une activité sur-représentée, nous regardons si cette activité est corrélée avec une activité déjà identifiée comme basique sur le golfe de Gascogne. Si tel était le cas, nous portons les effectifs de cette activité dans la population induite. A l'inverse, si cette activité ne semble pas liée, nous ajoutons ses effectifs à la population basique.

La mise en place de ces trois outils nous permet de classer les effectifs du secteur secondaire selon qu'ils accompagnent ou non le développement. A partir de là, nous classons les effectifs du secteur tertiaire.

---

<sup>17</sup> Fichier INSEE. Identifications des 10 plus grands établissements privés ou publics, en terme d'effectifs, pour une zone donnée.

### 3.2.2.1.3 Classification des actifs du secteur tertiaire

La troisième étape pour séparer le basique de l'induit est consacrée à l'analyse du secteur tertiaire. De manière générale ces activités sont considérées comme induites puisqu'elles répondent à un besoin de la population locale. Toutefois, certaines branches d'activités peuvent, dans un bassin donné, avoir un caractère basique puisqu'un secteur, qu'il soit marchand ou non, peut être exportateur. En effet, un service peut accompagner le développement régional voire parfois national. Il satisfait alors la demande locale mais également la demande régionale ou nationale.

De même, à l'image de la seconde étape, les effectifs des secteurs primaire et secondaire de la population active ainsi que les effectifs de l'activité du secteur tertiaire la plus représentée sont retirés avant d'effectuer la comparaison entre les bassins et le niveau national. Par la suite, la démarche retenue pour repérer ces activités est semblable à celle utilisée pour la classification des actifs du secteur secondaire.

Finalement, les emplois de base sont donc agrégés selon la classification de niveau 5 de l'INSEE<sup>18</sup>. Seule la catégorie "Pêche" est isolée de la population afin d'illustrer le caractère basique de cette activité. En outre, les actifs résidant dans un bassin d'emploi mais travaillant hors de ce bassin sont retirés de la base de calcul. Cette extraction est possible grâce au traitement des fichiers « navettes domiciles-travail » de l'INSEE. Cette catégorie de population est mise en emploi de base car on peut considérer qu'ils consomment majoritairement dans ce bassin d'emploi alors que ce pouvoir d'achat est directement issu d'un autre bassin d'emploi. Enfin les emplois induits sont regroupés dans l'appellation « Actifs induits ».

### 3.2.2.2 Classification des inactifs

Les étudiants, les retraités sont classés comme emplois de base, car ce sont des « moteurs » de l'économie où ils résident. De même, les touristes, rapportés à l'année, sont répertoriés dans la base car ils apportent des revenus dans le bassin.

#### 3.2.2.2.1 Les étudiants

A partir du fichier de l'INSEE recensant l'ensemble de la population en fonction du diplôme déclaré, de l'âge et du sexe, il est possible d'extraire les personnes qui sont actuellement étudiantes et qui possèdent au moins le baccalauréat.

#### 3.2.2.2.2 Les retraités

On retrouve cette catégorie dans la décomposition de la population par PCS<sup>19</sup>.

#### 3.2.2.2.3 Les touristes

Pour déterminer cette population nous nous sommes basés sur les statistiques de l'INSEE et du Secrétariat d'Etat au Tourisme qui établissent le nombre de nuitées à l'année par département. Ne disposant pas d'information au niveau de nos bassins d'emplois, nous avons dû créer un panel des campings et des hôtels par département à partir duquel nous avons obtenu le pourcentage de la capacité d'accueil de chaque bassin d'emploi par rapport à leur département respectif. Ce ratio fixé, nous avons obtenu le nombre de nuitées en camping et à l'hôtel par bassin d'emploi que nous avons ramené à l'année. Par ailleurs, à partir de l'enquête du Secrétariat d'Etat au Tourisme, le nombre de nuitées liées aux locations de meublés et résidences secondaires a été estimé.

#### 3.2.2.2.4 Les inactifs liés aux actifs

Une fois l'ensemble des catégories de population répertoriées ci-dessus, le reste de la population représente la catégorie des inactifs liés aux actifs ; elle est composée des enfants, des femmes ou hommes au foyer, etc. Les individus sont répartis dans la base au prorata des actifs qui sont dans la base. Le reste est inscrit dans la population induite.

---

<sup>18</sup> Classification de la population active au niveau 5

<sup>19</sup> Fichier INSEE Décomposition de la population totale par sexe, âge et PCS (Profession et Catégorie Socio-professionnelle). Etabli d'après le recensement de la population 90

### 3.3 LES RESULTATS

A partir de fichiers transmis par l'INSEE et reformatés<sup>20</sup> dans le cadre des espaces littoraux concernés, il est possible de décomposer la population par bassin d'emplois.

**Tableau 10 : décomposition de la population par bassins d'emplois**

	Saint-Nazaire	Nantes	Noirmoutier	Challans	Les Sables d'Olonne	La Rochelle	Marennes Oléron	La Teste	Bayonne
<b>Population totale</b>	252 029	885 199	9 591	55 392	85 849	198 973	40 210	56 160	254 050
<b>Population Active</b>	80 808	314 872	2 884	19 444	25 400	67 444	12 796	15 352	85 584
<b>Agriculture</b>	3 572	20 528	86	1 604	1 848	3 224	540	264	3 836
<b>Pêche</b>	892	144	298	950	752	916	1 812	684	896
<b>Industrie</b>	20 972	65 765	176	2 966	5 596	11 132	1 008	2 052	15 180
<b>BTP</b>	7 888	24 711	392	2 460	3 128	5 184	1 308	1 072	7 168
<b>Services Marchands</b>	33 396	140 567	1 392	7 516	10 244	31 232	5 280	6 864	43 344
<b>Services non marchands</b>	14 088	63 157	444	2 280	3 832	15 756	1 640	4 416	15 608
<b>Etudiants</b>	2 141	18 407	58	339	548	2 958	204	593	3 192
<b>Retraités</b>	49 509	139 465	2 000	13 142	19 074	39 614	8 384	10 352	50 801
<b>Actifs travaillant ailleurs</b>	9 361	26 429	376	3 776	3 827	14 678	2 439	4 999	7 700
<b>Touristes</b>	6 194	5 481	876	4 597	9 817	1 581	4 556	1 507	9 755
<b>Inactifs liés aux actifs</b>	110 210	386 026	4 273	18 691	37 000	74 279	16 387	24 864	106 773

Source : LEN CORRAIL (2001), calculé d'après données INSEE

#### 3.3.1 Distinction de l'emploi basique et de l'emploi induit

Les hypothèses de départ et la comparaison des effectifs des 9 bassins avec les effectifs nationaux, nous ont conduit à mettre environ 25 activités économiques dans la base quel que soit le bassin étudié. Ensuite, l'analyse de chaque bassin d'emploi a permis d'identifier les secteurs basiques caractéristiques des modes de fonctionnement locaux. Comme souligné précédemment, le raisonnement s'opère à partir des secteurs primaire, secondaire et tertiaire. Pour l'ensemble des activités assimilées à la base, les effectifs de ces secteurs ont été additionnés et rapportés aux effectifs totaux de chaque secteur afin de connaître le pourcentage d'activité basique dans les six agrégats (les 5 secteurs définis par l'INSEE plus la pêche). L'emploi induit s'obtient par différence entre l'emploi total du secteur et l'emploi basique.

**Tableau 11 : Parts respectives des emplois basiques et induits par activité économique**

		Saint-Nazaire	Nantes	Noirmoutier	Challans	Les Sables d'Olonne	La Rochelle	Marennes Oléron	Bordeaux	La Teste de Buch	Bayonne
<b>Secteur primaire</b>	<b>Agriculture</b>										
	Basique	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
	Induit	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Pêche</b>										
Basique	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	
Induit	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	
<b>Secteur secondaire</b>	<b>Industrie</b>										
	Basique	0,79	0,80	0,82	0,72	0,71	0,78	0,78	0,74	0,85	0,83
	Induit	0,21	0,20	0,18	0,28	0,29	0,22	0,22	0,26	0,15	0,17
	<b>BTP</b>										
Basique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Induit	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	
<b>Secteur tertiaire</b>	<b>Services Marchands</b>										
	Basique	0,22	0,22	0,25	0,18	0,18	0,18	0,18	0,20	0,20	0,18
	Induit	0,78	0,78	0,75	0,82	0,82	0,82	0,82	0,80	0,80	0,82
	<b>Services non marchands</b>										
Basique	0,06	0,07	0,11	0,09	0,11	0,07	0,08	0,08	0,11	0,10	
Induit	0,94	0,93	0,89	0,91	0,89	0,93	0,92	0,92	0,89	0,90	

Source : LEN CORRAIL (2001), calculé d'après données INSEE

<sup>20</sup> pour la construction du Tableau 10, l'INSEE nous a fourni un certain nombre de fichiers que nous avons retraité (Fichier 1 : Population sans double compte des bassins demandés / Fichier 2 : Navettes domiciles travail / Fichier 3 : Population de 15 ans ou plus en fonction du diplôme déclaré avec les étudiants en cours / Fichier 4 : Population totale par sexe, âge et PCS / Fichier 5 : Population active ayant un emploi par activité économique (niveaux 5 et 100) / Fichier 6 : Fichier des grands établissements)

### 3.3.2 Calcul du taux d'induction

L'analyse des trois secteurs d'activité permet de calculer les densités de population pour chacune des catégories de population. Par la suite, A partir des Tableau 10 et Tableau 11, il est possible d'obtenir le total de la base économique et de la population induite pour ensuite calculer le coefficient d'induction (Tableau 12). Par souci de lisibilité, les résultats obtenus sont présentés sous forme de densité de population arrondi à l'entier le plus proche. Pour les autres catégories, nous avons pris les effectifs par bassin d'emploi de chaque secteur, multipliés par le pourcentage d'emploi basique du secteur. Le résultat obtenu a été rapporté à la surface du bassin d'emploi.

Exemple : l'emploi basique de l'industrie dans le bassin de Saint-Nazaire

$E = 20972 * 0,79 = 16568$  emplois basiques au sein de l'industrie dans le bassin de Saint-Nazaire

Rapporté à la surface ( $16568/1636$ )= 10,12 . En arrondissant à l'entier le plus proche on obtient 10 emplois basiques au Km<sup>2</sup> dans l'industrie dans le bassin de Saint-Nazaire.

**Tableau 12 : Taux d'induction par bassin d'emploi**

Source : LEN-CORRAIL (2001), calculé d'après données INSEE

Pour le bassin de Saint-Nazaire, le taux d'induction obtenu est de 0,76 ; c'est à dire que 100 emplois de base induisent 76 emplois, soit au total 176 emplois. D'autre part, il semble que, quel que soit le bassin d'emploi, le taux d'induction des emplois de base reste relativement homogène.

### 3.3.3 Résultats finaux

Au total, le rapport entre le nombre d'emplois à plein temps en mer et les emplois induits dans l'ensemble des secteurs d'activité locaux, avoisine 2, mais il oscille entre 1,6 et 2,3 suivant l'espèce concernée. En outre, au-delà de l'approche parcellaire sur 10 espèces et en terme d'emplois, cette activité participe à des équilibres portuaires qui peuvent être, même dans des sites non fortement tournés vers ces espèces, remis en cause par une diminution des débarquements. Enfin, si l'on intègre les emplois de marins à plein temps affectés aux 140 autres espèces, l'activité de pêche sur la façade AGLIA induit environ 10 000 emplois à plein temps en mer et à terre. Notons cependant qu'il s'agit d'emplois à plein temps et que par conséquent, dans la réalité, cela concerne beaucoup plus de personnes : rappelons le rôle fondamental de la femme dans cette activité artisanale et notons également que l'ensemble de la distribution finale et de la transformation des produits de la mer n'est pas pris en compte ici.

En analysant pêcherie par pêcherie, la sole représente l'espèce la plus prolifique en terme d'emplois ; 500 à 550 sont induits par les 800 à 900 emplois " directs ". Viennent ensuite l'anchois et la civelle qui génèrent chacun environ 700 à 800 emplois à plein temps en mer et à terre.

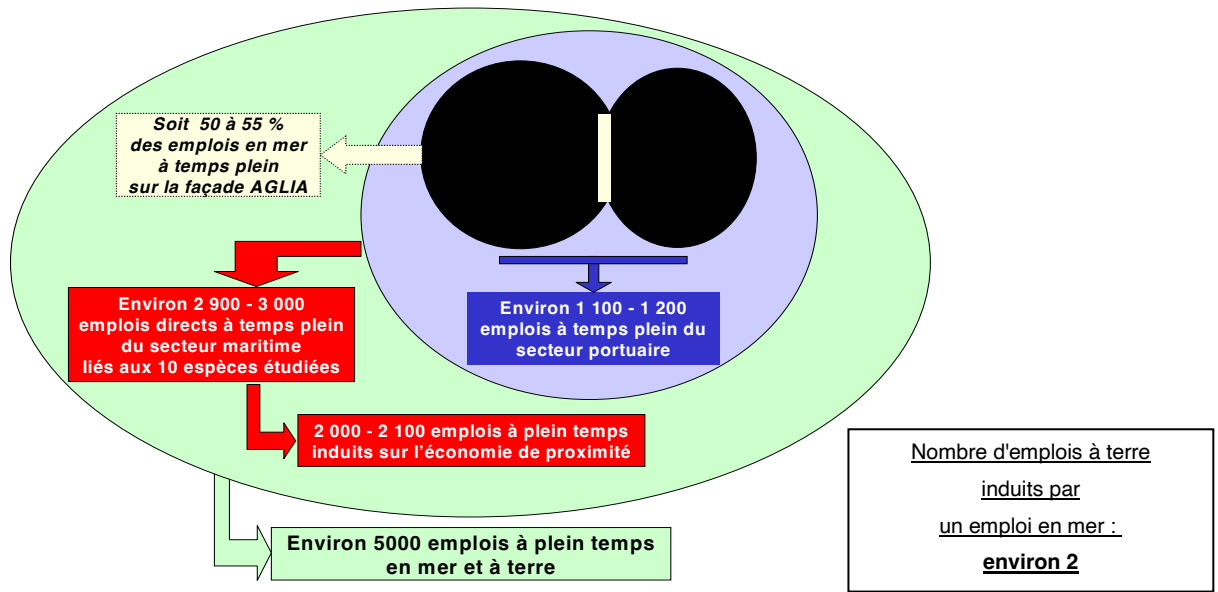
**Tableau 13 : Détermination du rapport nombre de marins sur emplois induits pour les 9 premières espèces débarquées sous criées**

Emplois de pleins temps	Bassins d'emplois										Façade AGLIA
	Saint-Nazaire	Nantes	Noirmoutier	Challans (Ile d'Yeu)	Les Sables d'Olonne	La Rochelle	Marennes Oléron	La Teste (Arcachon)	Bayonne		
<i>Emplois de marins</i>	59	16	76	36	111	51	86	79	19	532	
<i>Emplois du secteur portuaire</i>	32	4	36	19	68	31	52	41	8	291	
<i>Emplois induits sur l'économie de proximité</i>	69	19	80	35	109	66	85	84	24	571	
<b>Nombre total d'emplois liés à la pêche de sole</b>	<b>160</b>	<b>39</b>	<b>192</b>	<b>91</b>	<b>288</b>	<b>148</b>	<b>223</b>	<b>204</b>	<b>51</b>	<b>1394</b>	
	<i>Nombre d'emplois à terre induits par un emploi en mer</i>										<b>1,6</b>
<i>Emplois de marins</i>	126				77				23	226	
<i>Emplois du secteur portuaire</i>	121				77				14	212	
<i>Emplois induits sur l'économie de proximité</i>	188				93				33	314	
<b>Nombre total d'emplois liés à la pêche de anchois</b>	<b>435</b>				<b>247</b>				<b>71</b>	<b>753</b>	
	<i>Nombre d'emplois à terre induits par un emploi en mer</i>										<b>2,3</b>
<i>Emplois de marins</i>	30	3	22	21	30	8	29	11	3	159	
<i>Emplois du secteur portuaire</i>	24	1	10	9	18	6	14	6	2	90	
<i>Emplois induits sur l'économie de proximité</i>	41	4	23	20	29	11	27	12	5	172	
<b>Nombre total d'emplois liés à la pêche de bar</b>	<b>95</b>	<b>8</b>	<b>54</b>	<b>50</b>	<b>77</b>	<b>25</b>	<b>70</b>	<b>30</b>	<b>11</b>	<b>421</b>	
	<i>Nombre d'emplois à terre induits par un emploi en mer</i>										<b>1,6</b>
<i>Emplois de marins</i>	9				11	13	20		1	52	
<i>Emplois du secteur portuaire</i>	12				11	12	15			51	
<i>Emplois induits sur l'économie de proximité</i>	16				13	20	21		1	72	
<b>Nombre total d'emplois liés à la pêche de langoustine</b>	<b>37</b>				<b>35</b>	<b>45</b>	<b>56</b>		<b>2</b>	<b>175</b>	
	<i>Nombre d'emplois à terre induits par un emploi en mer</i>										<b>2,3</b>
<i>Emplois de marins</i>	20			30	27	12	8	6	13	116	
<i>Emplois du secteur portuaire</i>	14			17	20	9	6	3	8	76	
<i>Emplois induits sur l'économie de proximité</i>	26			30	28	17	8	7	18	134	
<b>Nombre total d'emplois liés à la pêche de merlu</b>	<b>60</b>			<b>77</b>	<b>75</b>	<b>38</b>	<b>21</b>	<b>17</b>	<b>39</b>	<b>326</b>	
	<i>Nombre d'emplois à terre induits par un emploi en mer</i>										<b>1,8</b>
<i>Emplois de marins</i>	13	4	13		20	18	6	12	1	87	
<i>Emplois du secteur portuaire</i>	14	1	7		20	14	5	9	1	70	
<i>Emplois induits sur l'économie de proximité</i>	20	5	14		25	26	7	14	2	112	
<b>Nombre total d'emplois liés à la pêche de seiche</b>	<b>46</b>	<b>9</b>	<b>33</b>		<b>65</b>	<b>58</b>	<b>18</b>	<b>35</b>	<b>5</b>	<b>269</b>	
	<i>Nombre d'emplois à terre induits par un emploi en mer</i>										<b>2,1</b>
<i>Emplois de marins</i>	4			29	3				14	51	
<i>Emplois du secteur portuaire</i>	3			11	6				14	34	
<i>Emplois induits sur l'économie de proximité</i>	5			26	6				25	62	
<b>Nombre total d'emplois liés à la pêche de germon</b>	<b>12</b>			<b>67</b>	<b>15</b>				<b>52</b>	<b>146</b>	
	<i>Nombre d'emplois à terre induits par un emploi en mer</i>										<b>1,9</b>
<i>Emplois de marins</i>	4				10	4	7	7	3	35	
<i>Emplois du secteur portuaire</i>	4				9	4	6	6	2	31	
<i>Emplois induits sur l'économie de proximité</i>	6				12	7	8	9	4	46	
<b>Nombre total d'emplois liés à la pêche de calmar</b>	<b>15</b>				<b>31</b>	<b>16</b>	<b>21</b>	<b>22</b>	<b>9</b>	<b>112</b>	
	<i>Nombre d'emplois à terre induits par un emploi en mer</i>										<b>2,2</b>
<i>Emplois de marins</i>	3		1	3	5	11	1	2	15	42	
<i>Emplois du secteur portuaire</i>	2		1	4	5	12	2	1	7	34	
<i>Emplois induits sur l'économie de proximité</i>	4		1	5	6	18	2	2	19	58	
<b>Nombre total d'emplois liés à la pêche de la baudroie</b>	<b>9</b>		<b>3</b>	<b>12</b>	<b>16</b>	<b>41</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>41</b>	<b>133</b>	
	<i>Nombre d'emplois à terre induits par un emploi en mer</i>										<b>2,2</b>

## CONCLUSION

En mer, environ 50 % de l'ensemble des emplois à plein temps sur la façade AGLIA sont affectés aux dix premières pêcheries des navires des trois régions, soit 1 700 à 1 800 emplois à plein temps. Dans le secteur portuaire, 1 100 à 1 200 emplois à plein temps y sont directement liés. Au final, à travers leur comportement de consommation, ces 2 900 emplois du secteur maritime induisent plus de 2 000 emplois à plein temps sur l'ensemble de l'économie de proximité.

**Figure 1 : environ 5 000 emplois à plein temps sont liés aux dix premières pêcheries des navires de l'AGLIA**



source : LEN-CORRAIL

Cette analyse qui utilise diverses méthodes selon les étapes (analyse de l'activité halieutique, méthode basée sur la comptabilité d'entreprise, méthode de la base) produit des résultats qui semblent cohérents avec des études ponctuelles réalisées çà et là, qu'elles soient faites dans le cadre d'un port ou au sein d'une structure professionnelle largement présente sur le littoral atlantique. Toutefois, l'interprétation des résultats obtenus doit être faite avec beaucoup de précaution.

En effet, au delà de certaines hypothèses qui peuvent être discutées, des précautions particulières doivent être prises vis-à-vis de l'utilisation de la méthode de la base, comme par exemple :

- certains services qui sont utilisés à la fois par les ménages et par les entreprises,
- la difficile appréciation de l'activité touristique surtout dans les zones de bord de mer,
- la comptabilisation de certains services comme emplois induits par l'activité locale alors qu'ils travaillent en partie avec l'extérieur de la zone.

Par ailleurs, la théorie de la base permet de calculer des multiplicateurs d'emplois mais pas des multiplicateurs de revenus. Son application ne rend pas possible la prise en compte des différences de revenus et de patrimoines de la population de base ; pour apprécier les flux financiers, il faudrait compléter la méthode de la base en engageant des travaux de comptabilité économique à l'échelle régionale.

Cependant, la théorie de la base présente plusieurs avantages. Elle permet d'une part, de prendre en compte les secteurs marchands et non marchands, la consommation touristique (très importante pour ces régions littorales) et le caractère composite de certaines activités et, d'autre part, de différencier les actifs des inactifs et de raisonner à partir de zones géographiques ciblées disposant d'une source d'informations fiables.

Enfin, si toutes les activités liées au secteur de la pêche ne sont pas retenues (transformation, distribution finale, etc.) la démarche permet d'appréhender, espèce par espèce, les emplois directs et induits et, d'avoir des résultats « homogènes » en matière d'emplois car calculés en équivalent temps plein. Ces caractéristiques permettent une opérationnalité évidente de cette méthodologie pour répondre à des problématiques d'une grande acuité aujourd'hui dans le secteur des pêches maritimes européennes.

## BIBLIOGRAPHIE

### Ouvrages

- BAILLY, GUESNIER, PAELINCK, SALLEZ, (1987), *Comprendre et maîtriser l'espace*, GIP Reclus 1987
- BOULOT JL, CRETAL JP, JOLIVET J, KOSKAS S, (1978), *L'analyse financière*; édition Publique.Union. (1978)
- BURLAUD A, CAUSSE G.. (1982), *Les comptes de surplus :un instrument de gestion des entreprises*, Cahier d'études et de recherche, CCI Paris, chier n°82-26.
- DELFAUD P., LACOUR C., LAJUGIE J.(1979), *Espace régional et aménagement du territoire*, Précis Dalloz 1979.
- GUYOT F.(1968), *Essai d'économie urbaine*, Paris, 1968.
- INSEE, (1993),Direction Régionale de Bretagne : *L'espace Breton*, *Les Dossiers d'Octant* n°27, 1993

### Rapports, études et articles

- Actes de l'atelier de travail RENNES, 30 Novembre et 1<sup>er</sup> Décembre 1995, *Comparaison et harmonisation des Méthodologies d'Analyse des effets économiques induits par la pêche*.
- BARANGER L., PERRAUDEAU Y. (LEN-CORRAIL université de Nantes), (2002), *Un essai de mesure de l'emploi direct et induit d'une pêcherie : le cas de l'anchois dans le Golfe de Gascogne*, à venir dans Pierre FAILLER, Sophie Des CLERS, Pascal BERNARD, éd., *Research orientations for the development of new tools and models to evaluate the contribution of aquaculture and fishing activities to the development of coastal areas and their socio-economic interactions with other sectors*.
- BARANGER L., LE BIHAN V, PERRAUDEAU Y. (LEN-CORRAIL université de Nantes), GALLET F, PAUTRIZEL F (IMA Biarritz) (2001), *D'un constat réaliste à une volonté d'action au profit de la pêche pour le devenir de la vie littorale*, juillet 2001. Observatoire AGLIA des pêches et des cultures marines du golfe de Gascogne.
- BARANGER L., PERRAUDEAU Y. (LEN-CORRAIL université de Nantes), GALLET F, PAUTRIZEL F (IMA Biarritz) (1999), *Etat de la ressource anchois du golfe de Gascogne et de son exploitation socio-économique : impacts des mesures préconisées*, décembre 1999. Observatoire des pêches et des cultures marines du golfe de Gascogne.
- BARANGER L, LE BIHAN V, PERRAUDEAU Y (2000), *Suivi socio-économique des pêches maritimes et de l'aquaculture dans les régions de l'AGLIA*, (1992-1998). Document annuel du volet socio-économique de l'Observatoire des pêches et des cultures marines du golfe de Gascogne.
- BARANGER L, LAUZANAS J-M, PERRAUDEAU Y, (1995), *Le surplus de productivité dans le cas d'une flottille artisanale des Pays de la Loire* (1982-1993), actes du colloque "Nouvelles données commerciales et financières des pêches maritimes".
- BIGOT J-F. Rapport CNPM - LEN-CORRAIL, *L'impact socio-économique de la pêcherie d'anchois du golfe de Gascogne* (octobre 2000).
- BONCOEUR J. (1995) Actes de l'atelier de travail RENNES, 30 Novembre et 1<sup>er</sup> Décembre 1995, *Comparaison et harmonisation des Méthodologies d'Analyse des effets économiques induits par la pêche*.P88
- BOUSSET J-P., VOLLET D., XXXVIII<sup>E</sup> Colloque de l'association de science régionale de langue française Trois-Rivières QUEBEC, 21-23 août 2002, *Transfert des connaissances en économie régionale : intérêts et limites de la méta-analyse. Illustration à partir de l'estimation des effets multiplicateurs de la base*.
- BOUTHILLIER L. *L'impact des investissements publics en forêt privée*, Université de LAVAL CANADA. (Mars 2001)
- BOYER P, LOUVEAU O, PERRAUDEAU Y, PHILIPPE F, (1997), *Rapport sur les aides des collectivités locales aux pêches maritimes et aux cultures marines*, 1997, ministère de l'Agriculture et de la pêche.

FRITZ W.G. et GILLES R.C, Measures of Industrial Distribution in Industrial Location and national Ressources, U.S. Natural Ressources Planning Board, Washington DC 1943.

HUGUES W.R., A comparison of economic impacts with the use of economic base and input-output methodologies, Environment and planning A, Vol. 29, pp. 673-684 (1997)

LAURENT L (1995)., *Le fonctionnement économique des bassins d'emploi, Réhabilitation de la théorie de la base*, document de travail n° H9506, INSEE, RENNES – PARIS

PASCO R., (1999), *La conchyliculture morbihannaise : une réalité économique en quête de reconnaissance*, SRC Bretagne Sud, mémoire de DEA, ENSAR 1999

RICHARDSON H. W. *Input-output and economic base multiplier : looking backward and forward*, Journal of regional Science, Vol 25, n°4, pp. 607-661 (1985)

**Annexe 1 : Moyennes comptables 1998 - 1999 (en francs français)  
pour les segments de métier de la façade AGLIA retenus dans l'étude**

**Chalutiers de fond de plus de 20m**

Structure moyenne du compte de résultat

Libellés	Montant	Structure moyenne
CA	3408292	100%
gasoil	423112	12,4%
engin de pêche	146488	4,3%
entretien et réparation	349942	10,3%
dont diverses fournitures d'avitaillement	160973	4,7%
dont peinture	24496	0,7%
dont forge et réparations navales	31495	0,9%
dont appareillage	55991	1,6%
dont mécanique et hydrolyque et froid	76987	2,3%
autres charges externes	404905	11,9%
dont groupements de gestion	40491	1,2%
dont assurances	198404	5,8%
VA	2083844	61,1%
subvention	5293	0,2%
impôt et taxes	213798	6,3%
salaires	1082763	31,8%
charges sociales	196367	5,8%
EBE	596208	17,5%

**Chalutiers de fond de 16 à 20m**

Structure moyenne du compte de résultat

Libellés	Montant	Structure moyenne
CA	2831172	100%
gasoil	366229	12,9%
engin de pêche	117978	4,2%
entretien et réparation	325587	11,5%
dont diverses fournitures d'avitaillement	149770	5,3%
dont peinture	22791	0,8%
dont forge et réparations navales	29303	1,0%
dont appareillage	52094	1,8%
dont mécanique et hydrolyque et froid	71629	2,5%
autres charges externes	313398	11,1%
dont groupements de gestion	31340	1,1%
dont assurances	153565	5,4%
VA	1707980	60,3%
subvention	8732	0,3%
impôt et taxes	202797	7,2%
salaires	957740	33,8%
charges sociales	151651	5,4%
EBE	404524	14,3%

Poste immobilisations corporelles

postes d'immobilisations corporelles retenus	Montant moyen du poste : 4MF		
	Part du poste en %	Durée de renouvellement	CA annuel généré en F
Construction navale	50%	15	133 333
Mécanique-éléments de propulsion	25%	6	166 667
Fournisseurs d'appareils	15%	8	75 000
Fournisseurs d'appareillage électroniques et électriques	10%	8	50 000

Poste immobilisations corporelles

postes d'immobilisations corporelles retenus	Montant moyen du poste : 3,7MF		
	Part du poste en %	Durée de renouvellement	CA annuel généré en F
Construction navale	50%	15	123 333
Mécanique-éléments de propulsion	25%	6	154 167
Fournisseurs d'appareils	15%	8	69 375
Fournisseurs d'appareillage électroniques et électriques	10%	8	46 250

### Chalutiers de fond de 12 à 16m

#### Structure moyenne du compte de résultat

Libellés	Montant	Structure moyenne
CA	1838914	100%
gasoil	212204	11,5%
engin de pêche	98234	5,3%
entretien et réparation	169173	9,2%
dont diverses fournitures d'avitaillement	77820	4,2%
dont peinture	11842	0,6%
dont forge et réparations navales	15226	0,8%
dont appareillage	27068	1,5%
dont mécanique et hydrolyque et froid	37218	2,0%
autres charges externes	162556	8,8%
dont groupements de gestion	16256	0,9%
dont assurances	79652	4,3%
VA	1196747	65,1%
subvention	3329	0,2%
impôt et taxes	81295	4,4%
salaires	638006	34,7%
charges sociales	136885	7,4%
EBE	343889	18,7%

### Chalutiers de fond de moins de 12m

#### Structure moyenne du compte de résultat

Libellés	Montant	Structure moyenne
CA	868457	100%
gasoil	59836	6,9%
engin de pêche	47779	5,5%
entretien et réparation	71522	8,2%
dont diverses fournitures d'avitaillement	32900	3,8%
dont peinture	5007	0,6%
dont forge et réparations navales	6437	0,7%
dont appareillage	11444	1,3%
dont mécanique et hydrolyque et froid	15735	1,8%
autres charges externes	74965	8,6%
dont groupements de gestion	7497	0,9%
dont assurances	36733	4,2%
VA	614355	70,7%
subvention	1095	0,1%
impôt et taxes	25688	3,0%
salaires	293767	33,8%
charges sociales	56053	6,5%
EBE	239942	27,6%

### Poste immobilisations corporelles

postes d'immobilisations corporelles retenus	Montant moyen du poste :3,5 millions		
	Part du poste en %	Durée de renouvellement	CA annuel généré en F
Construction navale	57%	15	133 327
Mécanique-éléments de propulsion	20%	7	100 000
Fournisseurs d'appareils	11%	10	38 010
Fournisseurs d'appareillage électroniques et électriques	12%	5	84 000

### Poste immobilisations corporelles

postes d'immobilisations corporelles retenus	Montant moyen du poste : 1,7 millions		
	Part du poste en %	Durée de renouvellement	CA annuel généré en F
Construction navale	41%	15	46 671
Mécanique-éléments de propulsion	29%	6	83 328
Fournisseurs d'appareils	15%	8	31 259
Fournisseurs d'appareillage électroniques et électriques	15%	8	31 259

### Chalutiers pélagiques de 16 à 25m

#### Structure moyenne du compte de résultat

Libellés	Montant	Structure moyenne
CA	3133107	100%
gasoil	342869	10,9%
engin de pêche	146034	4,7%
entretien et réparation	387181	12,4%
dont diverses fournitures d'avitaillement	178103	5,7%
dont peinture	27103	0,9%
dont forge et réparations navales	34846	1,1%
dont appareillage	61949	2,0%
dont mécanique et hydrolyque et froid	85180	2,7%
autres charges externes	381581	12,2%
dont groupements de gestion	31331	1,0%
dont assurances	125324	4,0%
VA	1875442	59,9%
subvention	16420	0,5%
impôt et taxes	47812	1,5%
salaires	1100415	35,1%
charges sociales	237314	7,6%
EBE	506321	16,2%

### Chalutiers pélagiques de moins de 16m

#### Structure moyenne du compte de résultat

Libellés	Montant	Structure moyenne
CA	2323047	100%
gasoil	176431	7,6%
engin de pêche	71023	3,1%
entretien et réparation	151396	6,5%
dont diverses fournitures d'avitaillement	69642	3,0%
dont peinture	10598	0,5%
dont forge et réparations navales	13626	0,6%
dont appareillage	24223	1,0%
dont mécanique et hydrolyque et froid	33307	1,4%
autres charges externes	250948	10,8%
dont groupements de gestion	23230	1,0%
dont assurances	92922	4,0%
VA	1673249	72,0%
subvention	12646	0,5%
impôt et taxes	73474	3,2%
salaires	866347	37,3%
charges sociales	176697	7,6%
EBE	569377	24,5%

#### Poste immobilisations corporelles

postes d'immobilisations corporelles retenus	Montant moyen du poste : 3500000F		
	Part du poste en %	Durée de renouvellement	CA annuel généré en F
Construction navale	50%	15	116 667
Mécanique-éléments de propulsion	25%	6	145 833
Fournisseurs d'appareils	15%	8	65 625
Fournisseurs d'appareillage électroniques et électriques	10%	8	43 750

#### Poste immobilisations corporelles

postes d'immobilisations corporelles retenus	Montant moyen du poste : 3000000		
	Part du poste en %	Durée de renouvellement	CA annuel généré en F
Construction navale	58,00%	15	116 000
Mécanique-éléments de propulsion	24,00%	7	102 857
Fournisseurs d'appareils	8,00%	5	48 000
Fournisseurs d'appareillage électroniques et électriques	10,00%	3	100 000

### Fileyeurs de 16 à 25m

#### Structure moyenne du compte de résultat

Libellés	Montant	Structure moyenne
CA	3527711	100%
gasoil	154427	4,4%
engin de pêche	378086	10,7%
entretien et réparation	237177	6,7%
dont diverses fournitures d'avitaillement	109102	3,1%
dont peinture	16602	0,5%
dont forge et réparations navales	21346	0,6%
dont appareillage	37948	1,1%
dont mécanique et hydrolyque et froid	52179	1,5%
autres charges externes	344781	9,8%
dont groupements de gestion	34478	1,0%
dont assurances	168943	4,8%
VA	2413240	68,4%
subvention	0	0,0%
impôt et taxes	280073	7,9%
salaires	1274867	36,1%
charges sociales	237340	6,7%
EBE	620959	17,6%

### Fileyeurs de 12 à 16m

#### Structure moyenne du compte de résultat

Libellés	Montant	Structure moyenne
CA	2247359	100%
gasoil	79414	3,5%
engin de pêche	210640	9,4%
entretien et réparation	138895	6,2%
dont diverses fournitures d'avitaillement	63892	2,8%
dont peinture	9723	0,4%
dont forge et réparations navales	12501	0,6%
dont appareillage	22223	1,0%
dont mécanique et hydrolyque et froid	30557	1,4%
autres charges externes	190047	8,5%
dont groupements de gestion	19005	0,8%
dont assurances	93123	4,1%
VA	1628363	72,5%
subvention	424	0,0%
impôt et taxes	155062	6,9%
salaires	820507	36,5%
charges sociales	141912	6,3%
EBE	511306	22,8%

#### Poste immobilisations corporelles

postes d'immobilisations corporelles retenus	Montant moyen du poste : 3,5MF		
	Part du poste en %	Durée de renouvellement	CA annuel généré en F
Construction navale	50%	15	116 667
Mécanique-éléments de propulsion	25%	6	145 833
Fournisseurs d'appareils	15%	8	65 625
Fournisseurs d'appareillage électroniques et électriques	10%	8	43 750

#### Poste immobilisations corporelles

postes d'immobilisations corporelles retenus	Montant moyen du poste : 2500000F		
	Part du poste en %	Durée de renouvellement	CA annuel généré en F
Construction navale	56%	15	93 333
Mécanique-éléments de propulsion	24%	7	85 714
Fournisseurs d'appareils	6%	10	15 000
Fournisseurs d'appareillage électroniques et électriques	14%	5	70 000

### Fileyeurs de moins de 12m

#### Structure moyenne du compte de résultat

Libellés	Montant	Structure moyenne
CA	989396	100%
gasoil	36212	3,7%
engin de pêche	73602	7,4%
entretien et réparation	57013	5,8%
dont diverses fournitures d'avitaillement	26226	2,7%
dont peinture	3991	0,4%
dont forge et réparations navales	5131	0,5%
dont appareillage	9122	0,9%
dont mécanique et hydrolyque et froid	12543	1,3%
autres charges externes	96388	9,7%
dont groupements de gestion	9639	1,0%
dont assurances	47230	4,8%
VA	726180	73,4%
subvention	460	0,0%
impôt et taxes	60014	6,1%
salaires	380024	38,4%
charges sociales	60772	6,1%
EBE	225829	22,8%

### Bolincheurs de moins de 16 mètres

#### Structure moyenne du compte de résultat

Libellés	Montant	Structure moyenne
CA	2 842 000	100%
gasoil	52 000	1,8%
engin de pêche	121 000	4,3%
entretien et réparation	176 000	6,2%
dont diverses fournitures d'avitaillement	21 000	0,7%
dont peinture	12 000	0,4%
dont forge et réparations navales	96 000	3,4%
dont appareillage	12 000	0,4%
dont mécanique et hydrolyque et froid	35 000	1,2%
autres charges externes	179 000	6,3%
dont groupements de gestion	35 000	1,2%
dont assurances	80 000	2,8%
VA	2 314 000	81,4%
subvention	0	0,0%
impôt et taxes	206 000	7,2%
salaires	1 317 000	46,3%
charges sociales	168 000	5,9%
EBE	623 000	21,9%

### Poste immobilisations corporelles

postes d'immobilisations corporelles retenus	Montant moyen du poste : 1400000F		
	Part du poste en %	Durée de renouvellement	CA annuel généré en F
Construction navale	45,00%	15	42 000
Mécanique-éléments de propulsion	32,14%	6	74 993
Fournisseurs d'appareils	8,57%	8	14 998
Fournisseurs d'appareillage électroniques et électriques	14,29%	8	25 008

### Poste immobilisations corporelles

postes d'immobilisations corporelles retenus	Montant moyen du poste : 2,5 millions		
	Part du poste en %	Durée de renouvellement (années)	CA annuel généré en F
Construction navale	50%	15	83 333
Mécanique-éléments de propulsion	25%	6	104 167
Fournisseurs d'appareils	15%	8	46 875
Fournisseurs d'appareillage électroniques et électriques	10%	8	31 250

### Palangriers-ligneurs de moins de 12m

#### Structure moyenne du compte de résultat

Libellés	Montant	Structure moyenne
CA	684175	100%
gasoil	23138	3,4%
engin de pêche	39341	5,8%
entretien et réparation	43913	6,4%
dont diverses fournitures d'avitaillement	20200	3,0%
dont peinture	3074	0,4%
dont forge et réparations navales	3952	0,6%
dont appareillage	7026	1,0%
dont mécanique et hydrolyque et froid	9661	1,4%
autres charges externes	94252	13,8%
dont groupements de gestion	9425	1,4%
dont assurances	46184	6,8%
VA	483530	70,7%
subvention	22	0,0%
impôt et taxes	43134	6,3%
salaires	169080	24,7%
charges sociales	53766	7,9%
EBE	217572	31,8%

### Polyvalents de moins de 12m

#### Structure moyenne du compte de résultat

Libellés	Montant	Structure moyenne
CA	761962	100%
gasoil	27839	3,7%
engin de pêche	44712	5,9%
entretien et réparation	38142	5,0%
dont diverses fournitures d'avitaillement	17545	2,3%
dont peinture	2670	0,4%
dont forge et réparations navales	3433	0,5%
dont appareillage	6103	0,8%
dont mécanique et hydrolyque et froid	8391	1,1%
autres charges externes	74113	9,7%
dont groupements de gestion	7411	1,0%
dont assurances	36315	4,8%
VA	577156	75,7%
subvention	3	0,0%
impôt et taxes	35572	4,7%
salaires	276914	36,3%
charges sociales	58699	7,7%
EBE	205973	27,0%

### Poste immobilisations corporelles

postes d'immobilisations corporelles retenus	Montant moyen du poste : 850000		
	Part du poste en %	Durée de renouvellement	CA annuel généré en F
Construction navale	35,29%	15	19 998
Mécanique-éléments de propulsion	41,18%	6	58 338
Fournisseurs d'appareils	5,88%	8	6 248
Fournisseurs d'appareillage électroniques et électriques	17,65%	8	18 753

### Poste immobilisations corporelles

postes d'immobilisations corporelles retenus	Montant moyen du poste : 1100000F		
	Part du poste en %	Durée de renouvellement	CA annuel généré en F
Construction navale	36,36%	15	26 664
Mécanique-éléments de propulsion	36,36%	6	66 660
Fournisseurs d'appareils	13,64%	8	18 755
Fournisseurs d'appareillage électroniques et électriques	13,64%	8	18 755